

QUÉBEC.

MERCREDI, 3 AVRIL 1844.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre le frais de poste. Ceux qui veulent continuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'Impri-merie au Bureau du Journal, N. 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

KINGSTON, 17 FEVRIER 1844.

ON fait savoir par les présentes que des Lots de cinquante Acres ont été tracés de chaque côté de cette partie du chemin Go-ford qui passe dans l'Augmentation du township de Ham, district de Sherbrooke, Canada Est; et que les colons qui n'ont pas reçu de Concessions de Terre du Gouvernement peuvent obtenir un lot de cinquante acres aux conditions suivantes: 1. Ils doivent s'adresser à JOHN FELTON, écuyer, agent de district, à Sherbrooke, ou à M. SAMUEL RICE, sur les lieux, dès qu'ils seront prêts à venir résider sur le terrain à concéder.

2. En justifiant de leurs moyens de pourvoir à leur subsistance jusqu'à ce qu'une récolte puisse être faite sur les lieux, ils recevront un billet qui leur donnera le droit de prendre possession de la terre.

3. L'agent, de ce requis, fera parvenir au bureau des Terres de la Couronne un état constatant l'âge du demandant, sa famille et ses moyens d'établissement, sur quelle, s'il est approuvé, la possession sera confiée. 4. Les billets donnés seront toutes à tous autres que les impétrants, et toute personne qui aura reçu un billet et ne se rendra pas à l'établissement dans un mois, ou qui y ayant été placée sur une terre l'abandonnera, sera considérée comme ayant perdu tout droit à la terre.

5. Les colons seront tenus de défricher et mettre sous récolte un tiers de la terre occupée, et de réclamer sur la terre jusqu'à ce que ce devoir d'établissement soit rempli et après qu'un tiers de la terre aura été défriché et sous récolte, le colon aura droit à recevoir sa patente, sans frais.

6. Il faut que le devoir d'établissement soit fait dans quatre années à compter de la date du billet.

7. Les colons qui se trouveraient dans la nécessité de s'absenter pour quelque temps de leurs terres, s'adressent à l'agent résident, et l'informeront combien de temps devra durer leur absence et quel en est le motif, en dont il sera pris note dans le livre de l'agent, si la raison d'absence paraît suffisante; et toute personne qui s'absentera sans en avoir eu la permission de l'agent ou qui sera absente de l'établissement plus longtemps que telle permission ne l'autorise, sera considérée comme ayant perdu tout droit à sa terre.

8. Une cession ou tentative de cession d'un billet ou d'un lot occupé par billet, sera sans considération comme annulant tout droit dans le cédant ou le cessionnaire; ou s'il appert que l'occupant avait déjà obtenu un octroi de terre du gouvernement, sa nouvelle concession sera aussi annulée.

9. Dans tous les cas d'abandon, la terre concédée par billet sera considérée comme immédiatement sujette à être reconcédée ou vendue.

10. Comme le gouvernement n'a l'intention d'offrir aucune assistance aux colons, outre la concession gratuite des terres et l'ouverture du chemin, on invite spécialement ceux qui voudraient aller s'établir en cet endroit à bien considérer s'ils ont ou n'ont pas les moyens de subsister eux et leurs familles jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir des récoltes sur ces terres.

11. Les journaux suivants inséreront ce qui précède une fois par semaine pendant un mois: le Times, la Minerve et l'Aurore de Montréal, la Gazette de Sherbrooke, le Mercury, la Gazette de Newlon, et le Canadien de Québec.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. King-ton, 8 mars, 1844.

Liste de terres vacantes de la couronne à vendre dans le district municipal de Rimouski (Canada Est.)

PRIX, QUATRE SCHELINS L'ACRE.

CONDITIONS DE VENTE.

1. Les lots seront pris d'après le contenu d'écrits spécif. fig. dans les documents public, sans garantie la juste quantité.

2. La vente de lots situés sur le chemin Kempt se fera à la condition que ces lots devront être établis et occupés immédiatement.

3. Il ne sera reçu aucune partie du prix d'achat à compte, mais la totalité du prix sera payable au moment de la vente en argent ou en scrip.

4. Aussitôt le paiement fait, l'acheteur recevra une quittance qui lui donnera le droit de prendre possession de suite de la terre acquise, et il sera pris des mesures pour lui émaner ses patentes sans délai.

Ceux qui désirent acheter s'adresseront, le ou après le 25 avril prochain, à l'agent local, qui pourra donner de plus amples renseignements s'il en est demandé. DANS LE TOWNSHIP DE MACINDR.

1er Rang—2 (97), 3 (96) 8 (42), 18 (31), 13 (25), 14 (25), 15 (21), 16 (16).

2e do 2 à 12 inclusivement (100 chaque), 14 à 17 inclusivement (100 chaque), 18 (110), 19 (105), 20 (106), 21 (104), 22 (102), 23 (80), 24 (77), 25 (74), 26 (72), 27 (68), 28 (66), 29 (64), 30 (48), 41 (40), 42 (34), 43 (28) 44 à 15 inclusivement (100 chaque), 17 à 23 inclusivement (100 chaque), 30 à 41 inclusivement (100 chaque), 43 à 45 inclusivement (100 chaque), 46 (106), 47 (103), 48 (97), 51 (110).

4e do 1 à 6 inclusivement (100 chaque), 8 à 19 inclusivement (100 chaque), 21 à 32 inclusivement (100 chaque), 34 à 45 inclusivement (100 chaque), 47 à 50 inclusivement (100 chaque), 51 (145).

5e do 1 (100), 2 (100), 4 à 15 inclusivement (100 chaque), 17 à 23 inclusivement (100 chaque), 30 à 41 inclusivement (100 chaque), 43 à 50 inclusivement (100 chaque), 51 (145).

6e do 1 à 5 inclusivement (100 chaque), 6 (97) 7 (96), 8 (100), 10 à 21 inclusivement (100 chaque), 23 à 34 inclusivement (100 chaque), 36 à 47 inclusivement (100 chaque), 49 (100), 50 (100), 51 (145).

7e do 1 (100), 2 (100), 4 (100), 5 (98), 6 (99), 7 (100), 8 à 15 inclusivement (100 chaque), 17 (100), 18 (100), 19 (94), 20 (78), 21 (90) 22 à 24 inclusivement (100 chaque), 25 (95), 26 (78), 27 (93), 28 (100), 30 à 41 inclusivement (100 chaque), 43 à 48 inclusivement (100 chaque), 49 (95), 50 (80) 51 (123).

8e do 1 à 6 inclusivement (100 chaque), 8 à 19 inclusivement (100 chaque), 21 (99), 22 (100), 23 (100), 24 (77), 25 (93), 26 (94), 27 à 31 inclusivement (100 chaque), 33 à 38 inclusivement (100 chaque), 39 (93), 40 à 44 inclusivement (100 chaque), 46 à 49 inclusivement (100 chaque), 50 (145).



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, PÈRE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N. 13, Rue La Montagne.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

90 do 1 à 4 inclusivement (100 chaque), 6 et 7 inclusivement (100 chaque), 8 (96), 9 (97), 10 à 17 inclusivement (100 chaque), 19 à 30 inclusivement (100 chaque), 32 à 43 inclusivement (100 chaque), 45 à 50 inclusivement (100 chaque), 51 (145).

SUR LE CHEMIN KEMPT. Du côté Nord-Est du Chemin.

Lots 1 à 34 [100 acres chaque], 35 (106 acres), 36 à 91 [100 acres chaque].

Lot 1 à 34 [100 acres chaque], 35 (97 acres), 36 à 98 [100 acres chaque].

SECTION DE CAUSAPASCAL.

Lot 1 [230], 2 (91), 3 (91) 4 (94), 5 (95), 6 (95), 7 (91), 8 (94), 9 (100) 10 (100), 11 (104), 12 (104), 13 (101), 14 (95), 15 (98), 16 (94), 17 (92), 18 (92), 19 (90), 20 (94), 21 (98), 22 (98), 23 (92), 24 (75), 25 (84), 26 (95), 27 (97), 28 (98), 29 (91), 30 (91), 31 (99), 32 (99), 33 (91), 34 (219), 35 (99), 36 (106), 37 (106), 38 (96), 39 (95), 40 (94), 41 (93), 42 (94), 43 (101), 44 (98), 45 (188), 46 (188), 47 (198), 48 (208), 49 (206), 50 (217), 51 (212), 52 (204), 53 (194), 54 (190), 55 (96), 56 (94), 57 (93), 58 (94), 59 (94), 60 (94), 61 (100), 62 (93), 63 (94), 64 (106), 65 (98), 66 (93), 67 (91), 68 (94), 69 (93), 70 (100), 71 (100), 72 (186), 73 (91), 74 (199), 75 (94), 76 (96), 77 (95), 78 (102), 79 (99), 80 (94), 81 (92), 82 (92), 83 (92), 84 (93), 85 (102), 86 (106), 87 (86).

GRAND ETABLISSEMENT. MEUBLERIE ET EBENISTERIE.

LES soussignés informent leurs pratiques et le public qu'ils ont ouvert leur magasin de meubles sur la CÔTE D'ABRAHAM, dans la grande bâtisse sur laquelle est appuyé l'ESCALIER PUBLIC qui conduit la rue St. Vallier.

FRANÇOIS LAFLÉUR, J. B. ST-LAURENT

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. BANQUEROUTE.

JOSEPHTE RABOUIN dite LAMONTAGNE résidente en la ville des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, marchande publique, veuve de Joseph Pothier, en son vivant de la dite ville des Trois-Rivières, et actuellement épouse de Louis Lam. Commission émanée de Louis Edouard Pascaud, écuyer, commissaire des banqueroutes pour le dit district des Trois-Rivières, en date du huitième jour de mars mil-huit-cent-quarante-quatre.

A VENDRE: UNE TERRE boisée en frêne, de trois arpents de front sur environ cinquante arpents de profondeur, située en la seigneurie Ste. Croix, en la concession appelée St. Joseph, bornée par devant du côté Sud-Ouest au centre ou au milieu de la dite seigneurie Ste. Croix, par derrière vers le Nord-Est à la ligne seigneuriale de Dame Veuve et des héritiers J.-B. Noël ou à celle de St. Giles, jouguant du côté du Nord à Jean Boivin dit Dufresne, et de l'autre côté au Sud à une terre ci-devant concédée à Jean Carité dit Laflamme, sans aucune bâtisse.

Quebec, 22 mars 1844. Si les propriétés ci-dessus ne sont pas vendues par vente privée d'ici au DIX-SEPT AVRIL prochain, elles seront ce jour-là vendues par encaissement d'EDOUARD GLACKEMEYER, écuyer, Notaire, rue St. Pierre.

PARTIE RELIGIEUSE.

LES PRIÈRES DES ENFANTS.

Voici l'heure de Dieu, la nuit sainte et voilée; Chaque buisson, avec ses roses de satin, Ses vers luisants, posés sur la feuille étoilée, Son petit rossignol, harpe de Sésaphin, A, comme un autel saint, jeté dans la vallée, Ses parfums, ses flambeaux, son cantique argentin!

Et vous, petits enfants, n'avez-vous rien à dire Au Dieu qui vous donna vos mères et vos sœurs? Quand vous allez prier, le ciel seable sourire: On vous aime là-haut; Dieu, penché sur vos courtes, Recueille chaque soir leurs parfums qu'il respire: Des prières d'enfants c'est un encens de fleurs.

Oh! laissez à ses pieds brûler vos chastes flammes! Sous la pourpre, la soie ou les haillons poudreux; Fils des rois, des heureux, enfants des pauvres [femmes]; Sur la pierre, la route ou les coussins moelleux, Priez: Dieu vous bénit, et lui qui voit vos âmes, Vous trouve tous pareils, comme les lis entre eux.

Enfants royaux, fronts purs qu'une couronne brise, Dites: "Dieu des enfants et des rois, sauvez-nous!" Sur le peuple orageux nos berceaux voquent tous; Ils sont abandonnés sur les flots en courroux Comme le berceau de Moïse.

"Nos traits sont doux, nos voix sont comme un chant [d'oiseau]; Faites que l'on nous aime; aimer, c'est si facile! Mais on nous a conté que le peuple mobile S'irrite quelquefois, puis bondit par la ville, Et marche vers la pourpre ainsi que le taureau.

"Et nos pères souvent sont rêveurs sur leur trône; Même sous nos baisers leur front est soucieux. Paisez le peuple aimant fait seul les rois joyeux, Donnez-leur son amour! c'est le plus radieux Des diamants de la couronne!

"O Dieu, nos corps plairaient sous le royal manteau, Ne nous faites pas rois quand nous venons de naître! Nous sommes maintenant de grands princes peut-être, Mais de petits enfants; le pouvoir pèse au maître; Le sceptre est d'or massif, et nos bras de roseau!"

Et vous, heureux enfants, à l'abri du tonnerre, Toi, ma fille, avec eux dites: "Merci, mon Dieu! Vous avez mis nos tuissons dans des sommets en feu: On chante dans un nid mais jamais dans une aire. Nos logis sont plus doux que des ruches de miel; Nous avons le bonheur cette étoile du ciel, Qui parfois tombe sur la terre.

"Oh! laissez-nous long-temps la joie à la maison, Le père au coin du feu, le rire et la chanson, Nos jardins pleins de fruits, et nos cœurs pleins de [rêves], Notre sommeil gardé par nos mères et vous, Et nos cheveux bénis, en chaque nuit, sur nous, Comme on sème des fleurs, vous semez de beaux rêves.

Conservez-nous, Seigneur, les lits pleins de sommeil, La prière à leur pied, le sourire au réveil; Nos regards purs levés vers le ciel qui pardonne, Ou baissés vers le pauvre et cherchant son grenier: Que nos mains tous les soirs se joignent pour prier, S'ouvrent tous les jours pour l'aumône."

Dis, toi, ma fille: "O vierge, appui des chastes [cœurs], Sur, sans doute, veillez sur toutes les blancheurs. Sur les cygnes, la neige, et sur les jeunes âmes; Gardez-moi bien, à moi, lis de votre vallon, La sainte prière, qu'on appelle, dit-on, Candeur chez les enfants et vertu chez les femmes."

Vous, petits indigents, dites: "Jésus, c'est nous, Les pauvres, les petits qui venons jusqu'à vous. Si quelque riche enfant, léger comme la biche, Passait, oh! glisse-lui: Là-bas est le malheur! Donne un peu d'or, ils vont le rendre du bonheur! C'est l'aumône du pauvre au riche!"

"Quel mal avons-nous fait, et pourquoi nos douleurs? Nous n'avons pas de tache à laver d'us nos pleurs! Car nous quittons le ciel et les saintes phalanges. Pitié! Dieu de l'enfance et de la pauvreté! Nous avons la misère avec la pureté! Les haillons de Lazare et la robe des anges.

"Mais on dit qu'en mourant, au lieu de noirs lambeaux, Nous mettons l'aurore et des ailes d'oiseaux. Eh bien, sois donc béni, Seigneur, toi qui nous gardes La foi, pour adoucir notre coupe de fiel, Et nous montrer du doigt tous les palais du ciel Par les fenêtres des mansardes."

Dites dans la chaumière: "Oh! laissez-nous, Seigneur, Dans nos champs pleins de nids, et de bleuets en fleur, Devant ce large ciel où l'aurore est si belle! Là, les petits oiseaux prennent un libre essor; Là, les petits enfants sont plus pieux encore, Et la prière vole auprès de l'hirondelle!"

"Gardez à nos fronts purs, à notre blé vermeil, Le baiser de la mère, et celui du soleil: Le moissonneur est gai lorsque la gerbe est blonde. Pour les grains, les petits, les bons et les méchants, Faites mûrir, Seigneur, les épis; car nos champs, Ce sont les corbeilles du monde.

Laissez-nous ignorants: chez nous, il ne faut pas Le savoir et l'esprit, mais le cœur et le bras. Oh! ne nous ôtez pas de ces prés où nous sommes! La ville parle bien, mais l'oiseau chante mieux. Le fils de labourneur a le livre des cieux, Les enfants des cités ont les livres des hommes."

Et l'orphelin dit: "Vous êtes bon, Seigneur. Guidez-moi, par pitié, car je n'ai plus de père! Que votre bras me reste les jours de douleurs; Séchez mes pleurs, mon Dieu, car je n'ai plus de mère.

"Mais je dors confiant, sous mes rideaux de lin, Car je suis qu'un rêveur toujours le Seigneur jette La goutte de rosée à l'humble paquerette, Et son amour céleste au petit orphelin.

"Oh! consolez encore ceux qui là-haut me pleurent! Ils marchent lumineux, loin des sentiers maudits, Sur le sol étoilé que les anges effleurent! Mais leur petit enfant manque à leur paradis.

"Ma pauvre mère!... On dit, ô mon Dieu, qu'une [mère] Qui va de nos cités aux palais radieux, Et laisse son enfant dans cette vie amère. Attend toujours quelqu'un à la porte des cieux!

"Oh! je priai souvent, à genoux, sur leur tombe, Et mes soupirs iront à leur divin séjour; Car la prière aille est la douce colombe Qui porte au paradis nos messages d'amour."

Priez tous, car Dieu vient à tous ceux qui l'appellent, Innocents, ou pêcheurs marchant le front courbé; C'est lui qui tend la main quand un homme est [tombe], Et c'est lui qui soutient les enfants qui chancelent!

Priez: pour lui porter votre encens précieux, Tous vos anges gardiens déjà battent des ailes; Et pour vous écouter, cœurs simples et fidèles, Jésus, qui fut enfant, se penche dans les cieux. ANAIS SEGALAS.

ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE.

Cette œuvre, si admirablement instituée par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, prend chaque jour un nouveau développement, et chaque jour le vénérable prélat voit s'accroître le nombre des jeunes et généreux bienfaiteurs des petits enfants infidèles. Déjà beaucoup d'écrits ont signalé cette noble entreprise; la poésie lui a prêté ses charmes, la religion ses douceurs. Dernièrement encore, dans une de ses courses évangéliques, Mgr de Forbin-Janson visitait un établissement qui s'est toujours montré un des premiers à secourir l'infortuné; nous voulons parler de l'institution de M. l'abbé Jollière, à Montrouge. La présence du digne évêque a toujours été une fête pour les élèves de cette maison; mais, cette fois, c'était plus encore: une petite main, bien innocente, allait déposer à ses pieds le tribut de leur charité, de leur compassion pour les pauvres petits infidèles, et un salut solennel allait couronner leur bonne œuvre. Une douce joie, provenant de la reconnaissance, parut sur la figure du vénérable pontife en entendant, à son entrée dans la chapelle de l'institution, les voix de tous ces enfants entonner, avec ardeur et piété, un cantique, expression de leurs sentiments, et qu'on nous permettra de répéter ici:

Enfants, pourquoi cette fête? Pourquoi ces chants victorieux? Et quelle noble conquête! Fait redire à vos cœurs joyeux: Gloria in excelsis Deo? —Seigneur, nous chantons ta gloire, Et tes bienfaits e' ta bonté. Une nouvelle victoire Eternelle la charité. Gloria in excelsis Deo. Loin de nous, seuls sur la terre, De pauvres enfants vont périr; Pour eux il n'est pas de mère; Oh! couronnons-les de lauriers. Gloria in excelsis Deo. Ils vont mourir sans baptême, Pauvres victimes du trépas, Sans vous avoir dit: Je t'aime! Seigneur! ils ne périront pas. Gloria in excelsis Deo. Doux enfants, Dieu qui console

Va vous envoyer des sauveurs; Un nouveau Vincent de Paule Déjà court essayer vos pleurs. Gloria in excelsis Deo. Enfants, à nous leurs prières, A nous leurs cœurs reconnaissants. Chrétiens, nous sauons des frères; Enfants, nous sauons des enfants. Gloria in excelsis Deo. Bientôt leurs saintes phalanges Chanteront l'hymne à l'Eternel; Et, comme nous, petits anges, Un jour ils chanteront au ciel: Gloria in excelsis Deo.

Après le salut, Mgr l'évêque de Nancy a fait entendre des paroles de remerciements, de ces paroles qu'il sait si bien faire aller au cœur, et la jeune famille s'est retirée à regret, heureuse de sa charité, et formant des vœux pour la rapide propagation de l'œuvre qui leur a procuré ce bonheur.

—On lit dans un journal de Paris du 14 février: "Mgr Provencher, évêque de Julopolis et vicaire apostolique de Saint-Boniface, dans le Haut Canada, est arrivé dimanche à Lyon, venant de Paris, où l'avaient appelé les affaires de son vicariat.

"Les missions confiées à ses soins sont les plus éloignées et les plus septentrionales de toutes celles de l'Amérique, au milieu des sauvages et à plus de 800 lieues de Québec. C'est de là que sont partis les premiers missionnaires qui ont été envoyés au-delà des montagnes Rocheuses, dans le district de l'Oregon, sur les bords de l'Océan-Pacifique."

—Mgr Charles Bagge, évêque de Rella, in partibus infidelium, et vicaire apostolique du district occidental d'Angleterre, a été sacré, le 28 janvier, dans l'église de Saint-Gregoire al Monte Celio. Le prélat consécrateur était le cardinal Fransoni, qu'assistait Mgr Georges Brown, évêque de Slo, vicaire apostolique du district de Lancastrer (Angleterre), et Mgr Guillaume-Bernard Collier, évêque de Milcvi, et vicaire apostolique de l'île Maurice.

S. Em. le cardinal Patrini, vicaire de Sa Sainteté, assisté de Mgrs Asquini, patriarche de Constantinople, et Canali, archevêque de Colosse, a sacré, le même jour, dans l'église de Saint-Pantaleon, Mgr Louis Landi-Vittorio, élu évêque d'Assise, et Mgr J. B. Rosani, élu évêque d'Erice, in partibus. De son côté, le cardinal Ferretti a sacré, dans l'église des Quatre-Saints Couronnés al Monte Celio, Mgr J. F. Cometti, élu archevêque de Nicomédie, in partibus.

—On annonce de Calcutta que Mgr Fennelly a reçu un renfort de missionnaires italiens de la congrégation des oblats de Marie, composé de trois prêtres, deux étudiants en théologie et trois frères. Il paraît qu'ils devaient être chargés du soin des chrétiens télingus qui vivent dans l'intérieur des terres. "On aurait lieu de s'en féliciter, dit une lettre, parce que les missionnaires italiens se plient beaucoup mieux aux usages et aux coutumes des Indiens que ceux des autres pays."

—Dix-huit jésuites espagnols se sont embarqués dernièrement au Havre pour les états de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud. On se souvient que cette république, ainsi que vient de le faire tout récemment la république de Guatemala, rendit, il y a deux ans, son existence légale à la compagnie de Jésus. Un décret du pouvoir exécutif autorisa son chargé d'affaires à Londres à demander à cet ordre célèbre le concours de ses lumières et de son dévouement dans l'œuvre de régénération sociale qui s'accomplit en ce moment dans le continent américain. Les jésuites répondent à cet appel.

—Depuis long-temps, la ville de Munster demandait qu'une église particulière fût destinée aux militaires catholiques de la garnison, pour qu'ils pussent assister aux offices divins et y recevoir l'instruction religieuse. Le roi de Prusse, appréciant le vœu de cette fidèle et religieuse cité, a affecté un traitement au curé catholique choisi pour cette mission par l'évêque de Munster. A ce prêtre, qui doit uniquement s'occuper des militaires de sa confession, a été assignée provisoirement l'église du Gymnase (collège). Tout récemment, ce nouveau curé a été installé avec grande pompe. Le baron de Pfuel, gouverneur de la province, et son état-major ont assisté, à la tête de la garnison sous les armes, à cette cérémonie, qui avait réuni les personnes de distinction de la ville et du voisinage.

Cet exemple d'une royale sollicitude, qui place au premier rang le devoir de procurer aux défenseurs de la patrie la facilité de s'instruire dans la religion et de la pratiquer, devrait bien trouver des imitateurs chez nous. —On s'occupe beaucoup, dans le grand-duché d'Oldenbourg, des succès obtenus par le chapelain catholique Seling dans la croisade qu'il a entreprise contre l'ivrognerie. Cet émule du père Mathew a, dans la paroisse de Dinklage, entre autres, converti à ses doctrines de tempérance 2,200 habitants, et, comme le district ne compte que 4,200 hommes, on peut regarder le succès

comme complet. Les prédications de cet ecclésiastique attirent beaucoup de monde et même des luthériens.

—Le *Diario di Roma*, du 13 février, annonce que, par suite de la promotion de Mgr F. Capracini à la charge d'auditeur-général de la chambre apostolique, le Saint-Père a nommé inter-torneo extraordinaire et délégué apostolique à Lisbonne Mgr Camille di Pietro, archevêque de Berne, actuellement nonce à Naples, et à cette dernière nonciature Mgr Ant. Garibaldi, archevêque de Myre.

—Mgr de Fauzin, évêque de Blois, vient de recevoir de la reine d'Espagne, si injustement retenue prisonnière à Blois, une pale en or sur moire éramoise, brodée par S. M. elle-même, et dont le travail est fort riche.

—M. Larocaire est à Grenoble, où il a commencé, le 4 février, une série de conférences à la cathédrale. Les hommes remplissent à eux seuls la grande nef, les bas-côtés, les chapelles en face de la chaire. C'étaient les notabilités de la magistrature, du barreau, des diverses administrations, les jeunes gens des écoles, en un mot, l'élite de la population grenobloise.

ANNONCES NOUVELLES.

Banque d'Épargne.
Vente des propriétés de Frs. Buteau par le Shérif.
Discours à la Chambre d'Assemblée—Association de la Bibliothèque de Québec.
Demande d'une Gardienne pour l'Asile des Orphelins.
ENFANTS.
Charrettes, Cabrouets, vieux Fer, etc.—Marché St-Paul.
Meubles de ménage, Graines de Fleur et de Jardin—Dupont & Co.
Chapeaux de Castor pour Messieurs et Enfants, Toile à voile etc.—G. & H. Gibson.

QUEBEC : MERCREDI 3 AVRIL 1844.

Nous avons les journaux de Kingston jusqu'au 30 mars. La nomination de M. BARNARD n'est pas encore annoncée officiellement.

LE PARLEMENT PROVINCIAL est de nouveau prorogé au 14 mai, sans la formule indiquant une convocation effective à cette époque.

NOMINATIONS.—Clet Raizenne et Louis Odilon Gendron, notaires; Nérée Hercule Desilets et P. C. A. Dubois, médecins et chirurgiens pour le Bas-Canada.

RÉGISTRATEURS.
Sont nommés régistres de comtés en vertu de l'acte 7 Vict., c. 22, savoir:
Pour le comté de : MM.
Saguenay, —Edouard Tremblay.
Montmorency, —Louis Célestin Lefrançois.
Québec, —George Herman Ryland.
Portneuf, —Henry Paul.
Champlain, —Ferdinand Fiteau.
Saint-Maurice, —Charles Nathaniel Montzambert.

Berthier, —Jean-Baptiste Chalut.
Leinster, —Louis Archambeault.
Terrebonne, —Drummond Buchanan.
Deux-Montagnes (excepté l'île Bizarre), —Daniel de Hertel.
Ottawa, —James Finlayson Taylor.
Montréal (avec l'île Bizarre), —Edward Dowling.
Vaudeuil, —Hyacinthe Fabien Charlebois.
Beauharnois, —Dow K. Lighthall.
Huntingdon, —Jean Baptiste Lukin.
Rouville, —Henri Aubertin.
Chambly, —Thomas Austin.
Verchères, —Pierre Ménard.
Richelieu, —Pierre Rémi Chevallier.
Saint-Hyacinthe, —Jean François Tétu.
Shefford, —Hiram Sewell Foster.
Missisquoi, —Richard Dickinson.
Stanstead, —Charles Anderson Richardson.
Sherbrooke, —William Ritchie.
Drummond, —William Robins.
Yamaska, —Jean Olivier Arcand.
Nicolet, —Joseph Jutras.
Lotbinière, —Régis Séraphin Noël.
Mégantic, —John Robert Lambly.
Dorchester, —Richard Achille Fortier.
Bellechasse, —Pantaléon Forgues.
L'Islet, —L'honorable Antoine Gaspard Couillard.

Kamouraska, —L'honorable Jean-Baptiste Taché.
Rimouski, —Augustin Guillaume Ruel.
Gaspé, —Peter Winter.
Bonaventure, —Robert Wily Fitton.
COMMISSAIRES DES PETITES CAUSES.
Sont nommés commissaires pour le jugement sommaire des petites causes, savoir :
Pour le township de : MM.
Chatham, —Charles Claude Grece, Lemuel Cushing et George Brown.
Brome, —Parker Gilman, Austin Wheeler et Luke M. Knowlton.
Carleton, —Joseph Guillaume Le Bel, Joseph Meagher, Joseph Nelson Verge et Hypolite Landry.
Barnston, —Simon Clark, Joshua Sutton, Mandat T. Cushing et Lotis Baldwin.
Hatley, —John McConnell, Carleton Ayer et Joseph Ives.
Pour la paroisse de : MM.
Saint-Michel d'Yamaska, —Jean-Baptiste-Michel du Tonnanour et Michel Fourquin.
Saint-Michel de Vaudeuil, —Narcisse Valois, Pierre-François Christin Deleuclerniers et François-Xavier Desjardins.
Saint-Pierre de Sorel, —L'honorable Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, Charles Gouin et Robert Henry Kintson.
Saint-Thomas de Foucault, —Ebenezer Billings et Amos H. Vaughan.
Saint-Sylvestre de Beauvoir, —Ignace Gagnon, Robert Honley et Hugh Russell.
Saint-Damase, —Joseph Olivier Morin, Jean-Baptiste Brouque, François-Xavier Ayyette et Pierre Beaudry.
Sainte-Genève, comté de Montréal, —André Jobin, Guillaume Gamelin Gaucher et Jean Louis Forbes.

Saint-Antoine de Tilly, —Louis Guay, Charles François Dionne et François-Xavier Bergeron.
Saint-Anicet, township de Godmanchester, —Luc Hyacinthe Masson, John McIntosh et Edward Smith.
Saint-Hyacinthe, —Joseph Bistodeau, Eusébe Cartier, Donald George Morison, Louis Renault Blanchard et Louis Antoine Dessaulles.
Saint-Jean-Christophe de Russelltown, —Peter Maher, Jean-Hébert et Samuel Lord.

On lit dans les *Mélanges Religieux* de vendredi :
" Nous avons le plaisir d'annoncer le retour de Mgr Provencher parmi nous. Sa Grandeur est arrivée hier à midi, après trois mois d'absence. Mgr, sans être positivement indisposé, est un peu fatigué du voyage. Il a laissé MM. Hudon et Dumoulin à Lyon, en parfaite santé.
C'est ce matin que les sept premières novices de la Maison de la Providence font leurs vœux comme Sœurs de Charité, selon les Règles de l'Institut de St. Vincent de Paul. Nous en parlerons dans notre prochain numéro.
Samedi dernier, M. Isid. Noisieux a été ordonné prêtre, et MM. F. Groux, James McGuire et Jos. Théoret ont reçu l'ordre de diaconat dans la cathédrale.
Lundi dernier a eu lieu, à la cathédrale une nombreuse réception de Dames dans la Société de Tempérance. Plus de 400 y ont été agrégées.
Nous voyons avec plaisir que la foi catholique et l'amour national se conservent dans toute leur vigueur parmi les Irlandais répandus dans les différentes parties de l'Amérique du Nord. Partout comme en cette ville, la St. Patrice a été solennisée avec un empressement et un enthousiasme extraordinaire. Un peuple si constant, si ferme et si unanime ne peut, avec l'assistance de Dieu, manquer de triompher des obstacles et de voir ses généreux efforts couronnés du succès.
Une lettre particulière nous apprend que Mgr de Nancy, dont le nom nous rappelle de si précieux souvenirs, vient d'ajouter un nouveau titre à la reconnaissance des Canadiens. Avec sa charité ordinaire, il a souscrit £100 pour le rappel des exilés..... S'il est glorieux pour cet illustre prélat de savoir faire un si saint usage de ses richesses, tout en exerçant la bienfaisance et la charité, et si ne l'est pas moins pour les Canadiens d'avoir su mériter son estime. Nous sommes persuadés qu'ils ne s'en sont point rendus indignes par leur ingratitude depuis son départ d'un milieu de nous. Mgr peut donc être persuadé que son souvenir ne s'est point affaibli dans la mémoire de nos concitoyens et que ce sont leurs vœux et leurs sentiments les plus véritables que nous exprimons, quand nous élevons la voix pour proclamer ses bienfaits, lui témoigner notre reconnaissance et le prier d'agréer nos plus sincères remerciements."

NOUVELLE-ÉCOSSE.—DEFAITE DU MINISTÈRE SUR LA QUESTION DE LA LISTE CIVILE.—On lit dans *The Canadian Recorder* :
" Pendant la semaine qui vient de s'écouler, le ministère a essayé une série de défaites mortifiantes. Lundi il ne put pas obtenir le propre salaire du gouverneur, et lui solennellement promis et garanti à son arrivée dans la colonie. L'opposition le battit et le baffoua. Huntington proposa une réduction de £500, à laquelle force fut à la minorité de consentir, ayant peur d'une division. Mardi le ministère abandonna sa propre échelle de salaires des employés actuels, et accepta ce que Huntington voulait bien proposer. Sur le salaire de sir Rupert D. George (secrétaire de la province), il se hasarda à faire tête à l'opposition et il fut battu. Le procureur-général proposa d'abord £880 sterling, ou £1100 cours d'Halifax, sans toucher aux honoraires perçus par le secrétaire comme régistreur et qui se montent encore à £500 ou £600. Huntington proposa en amendement £560 sterling ou £700 cours provincial. M. Uniacke se déclara prêt à voter £750 sterling, ce que les membres du gouvernement proposèrent eux-mêmes, abandonnant leur première proposition pour accepter le combat sur les £750. Ils attaquèrent, ripostèrent et supplièrent presque toute la journée, et à la fin, le comité s'étant divisé, les voix se trouvèrent ainsi partagées :
Pour le gouvernement 20
Contre 27
Jeudi les dépenses casuelles et le salaire du secrétaire particulier du gouverneur ont été votés, grâce à l'indulgence de l'opposition ; mais lorsque l'allocation de £700 sterling pour M. Nutting a été proposée, il y eut de la résistance et la proposition a été retirée, le gouvernement n'osant pas risquer une division."

INCENDIE A HALIFAX.—Le 20 mars au matin, un feu, qu'on attribue à la torche d'un incendiaire, éclata dans une maison, rue Albemarle, à Halifax, qui était inhabitée depuis quelque temps, et consuma cinq ou six bâtiments, dont on évalue la perte de £2000 à £3000.

TEXAS.—Les journaux de la Nouvelle-Orléans nous apportent des avis de Galveston et de Houston jusqu'au 6 mars. Rien de nouveau n'avait transpiré sur les négociations avec Mexico.
Le général Murphy a écrit à l'éditeur du *Vindicta* une lettre dans laquelle il se plaint hautement de l'usage que l'on a fait de son nom dans les bruits relatifs à l'annexion du Texas. Le général déclare que les allégations et les faits que l'on a cités n'ont aucune espèce de fondement ; il donne un démenti formel à l'extra du *Democrat* de Houston qui avait affirmé que les négociations avaient été entamées et que 40 sénateurs des Etats-Unis étaient en faveur de l'annexion.
L'anniversaire de l'indépendance a été célébré le 23 février avec le plus grand éclat et avec toutes les solennités ordinaires.
La culture de la vigne commence à prendre un assez grand développement et paraît fort bien réussir au Texas.

MANUFACTURES DOMESTIQUES.—Dans une assemblée des habitants du village de Sherbrooke, il a été résolu qu'il serait avantageux à cette partie de la province d'établir une manufacture de cotonnades à Sherbrooke, qu'un tel établissement serait profitable à ceux qui l'entreprendraient, et que si les ressources locales n'étaient

par suffisantes, les capitalistes étrangers à la localité seraient invités à y prendre part. Un comité a été chargé de faire les arrangements préliminaires et de correspondre avec les capitalistes. Le comité se compose de MM. E. Hale, membre du parlement, John Fraser, Samuel Brooks, J. Pennoyer, L. C. Bull et Joseph Robertson.

A BAS L'ÉCHAFAUD!—Grâce à la démarche faite auprès de Son Excellence le gouverneur-général par notre conseil de ville, sur une pétition signée par un grand nombre de citoyens, l'ordre est arrivé de faire enlever la plateforme en fer au-dessus de la porte de la prison et l'on travaille aujourd'hui à faire disparaître cet objet d'horreur et de dégoût. Les étrangers ne pourront plus dire de Québec que l'échafaud y est dressé en permanence.

L'ADRESSE HAWKINS.—Après nous ne savons combien de tentatives infructueuses pour obtenir, par des convocations anonymes, une assemblée en approbation de cette adresse qui avait été signée clandestinement, on s'est adressé au maire pour l'inviter à en convoquer une, en s'appuyant sur l'acte de la dernière session concernant les assemblées publiques, comme l'y obligeant. Le maire a poliment refusé, en disant à la députation des signataires qu'il ne voyait rien dans les dispositions de l'acte qui l'y obligeait, qu'au reste cet acte leur laissait une autre alternative, puisque l'assemblée pouvait être convoquée par le schérif ou par deux juges de paix. Il a été résolu alors que l'adresse serait déposée pendant sept jours à la Bourse pour recevoir de nouvelles signatures, s'il se pouvait.

PERSÉVÉRANCE.—La cause importante *Allan Gilmour et autres contre la compagnie d'assurance de marine intérieure du Saint-Laurent* a été plaidée pour la sixième fois devant un jury spécial à Montréal le 28 février, et pour la sixième fois le jury a adjugé aux demandeurs le montant de leur demande, £974 17s. 6d., avec intérêts et dépens.

PARIS est maintenant gardé, contre lui-même par une armée plus forte que celle avec laquelle Napoléon conquit l'Italie. Cette armée, en ajoutant à la garnison de Paris les corps de réserve qui occupent Fontainebleau, Melun, Meaux et autres postes dans les environs, se monte à 100,000 hommes. Toute l'armée britannique, dont le budget vient d'être voté, n'est que de 100,295 hommes, officiers, sous-officiers et soldats, non compris les troupes à la solde de la compagnie des Indes.

A DAVID ROY, *Ecuyer, Député Juge pour le District Inférieur de Kamouraska.*

MONSIEUR,—Au moment où vos fonctions de député juge pour le district inférieur de Kamouraska vont cesser, en conséquence des changements opérés dans la judicature, nous croyons devoir vous offrir l'expression vraie et désintéressée de nos sentiments sur la manière dont vous avez exercé, depuis plus d'une année, les fonctions judiciaires dans notre district.
Le respect que nous devons à la justice et à la vérité, nous impose, ce nous semble, l'obligation de vous dire que l'intégrité et l'impartialité qui ont présidé dans la décision ces causes portées devant votre tribunal, vous ont gagné la considération et l'estime de ce district populaire, et en particulier de ceux qui ont l'honneur de se soustraire,

Monsieur,
Vos très humbles et obéissants serviteurs,
C. Chiniqny, ptre. curé.
A. Dime,
Cyprien Lebel,
Thomas Hoisman,
T. H. Pinet,
Louis Caron,
Zéphirin Lebel,
Jérémie Duval,
P. Dossaint,
Maximin Caron,
Jos. Tho. Paradis,
Ph. Chalou,
Ls. Miller,
J. Gagné,
Remy Béchard,
C. Delagrave,
Z. Perrault,
Joseph Roy,
J. Wood,
Kamouraska, 1er avril 1844.

Hier au soir, à la séance publique de la *Société Canadienne d'Etudes*, M. Derome fit le préluce à son cours d'économie politique par une courte introduction remplie d'aperçus nouveaux donnés d'une manière familière, mais fort agréable et qui promet un cours véritablement populaire et utile. Nous ne mentionnerons M. A. Plamondon que pour dire qu'il s'est surpassé. Sa leçon, quoique fort prolongée, sembla très courte à tous les auditeurs, tant elle fut remplie de digressions intéressantes qui sont des idées neuves pour les uns, qui rafraîchissent les études des autres, qui instruisent tout le monde.—(Castor).

NAVIGATION, COMMERCE ET DÉSASTRES SUR LES EAUX DE L'OUEST DES ETATS-UNIS.—M. Morehead du Kentucky a présenté à la chambre une pétition des habitants de Cincinnati, demandant que le congrès prenne enfin des mesures décisives pour améliorer le cours des rivières de l'Ouest et arrêter les désastres ruineux dont est dévolée leur navigation. A l'appui de cette demande, les pétitionnaires ont fourni des statistiques curieuses sur les sinistres des eaux de l'Ouest et sur le développement des richesses et de l'industrie de ces contrées qui ont cessé, disent-ils, d'être la frontière de l'Union, pour en devenir le centre et le siège principal. Il résulte de ces renseignements que les pertes, sur le lac Érié seulement, se sont élevées, en 1839, à deux millions de dollars et que plus de cent individus ont péri par suite du manque de rades qui offrent un abri sûr. 49 steamboats se sont perdus dans la même année, sur les rivières, et en quatre ans le chiffre de ces sinistres s'est élevé à 138. Les principaux écueils sont les bancs de sable et les chicots. Les quatre bateaux employés à arracher ces derniers en ont levé 4,753 dans les quatre dernières années. Avant 1817, il n'y avait sur l'Ohio que 20 barques ou bateaux de transport. En 1834, il y avait 230 steamboats.

En 1842, il y en avait 450 jaugeant 200 tonneaux chacun. L'un dans l'autre, et représentant une valeur de plus de sept millions de dollars. En outre, plus de 700 bateaux plats passent annuellement par le canal de Louisville et de Portland. On estime que le commerce intérieur de l'Ouest représente aujourd'hui les deux tiers de celui de l'Union entière. C'est en 1818 que le premier steamboat a été lancé sur le lac Érié. Ce lac en possède aujourd'hui 64. Le commerce de sa navigation s'est élevé, en 1841, à soixante-cinq millions de dollars, non compris le port de Buffalo dont le mouvement commercial n'a point encore été relevé. La valeur des marchandises reçues de la Nouvelle-Orléans par le Mississippi, et des villes du Nord par les canaux, donne une somme de deux cent vingt-deux millions pour représentation du commerce annuel des eaux de l'Ouest !

L'année 1844 paraît ne devoir pas être moins fertile en désastres sur ces eaux que les années précédentes. Nous annonçons en peu de mots, il y a quelques jours, la perte d'un autre bateau à vapeur, le *Buckeye*, sur le Mississippi, avec de soixante à quatre-vingts personnes de son équipage et de ses passagers. Nous trouvons dans *l'Abeille* de la Nouvelle-Orléans les détails suivants sur cet affreux désastre :

« Samedi on a appris de bonne heure l'affligeante nouvelle que par suite d'une rencontre entre deux steamers, le *De Soto* et le *Buckeye*, celui-ci avait sombré presque immédiatement avec soixante à quatre-vingts personnes.
« Il paraît que vendredi matin entre trois et quatre heures, le *De Soto* venant de Natchitoches et le *Buckeye* allant à Ouchita, avec environ 300 personnes, sont venus heurter l'un contre l'autre, un peu au-dessous de l'Atchafalaya, avec tant de violence que le *Buckeye* a sombré moins de cinq minutes après.
« On ne sait pas bien exactement quel est le nombre des victimes ; mais on s'accorde généralement à les évaluer de soixante à quatre-vingts ! M. Hyams d'Alexandrie, qui se trouvait à bord avec sa famille, a perdu sa fille (belle enfant de dix ans), sa belle-sœur, Mlle Elisabeth Smith, et une quinzaine de nègres. M. Alexander McKenzie a perdu sa femme, sept enfants et quatre nègres ; M. John Blunt a perdu sa femme, un enfant et sept nègres. Parmi les morts se trouvent encore deux enfants du colonel King, un jeune homme nommé Polard, un enfant M. White, et deux jeunes personnes dont on ignore le nom. M. Beard ayant essayé de gagner la rive, emportant son neveu sur ses épaules, a péri avec lui.
« Les officiers du *De Soto* ont donné tous les secours qui étaient en leur pouvoir. »

Le même journal, dans le même numéro, contient ce qui suit :

« AUTRE ACCIDENT.—Le remorqueur *Pilot*, capitaine Gow, arrêté à Greta pour prendre du bois, vers les 5 heures P. M., a éprouvé un terrible accident. Une des bouillères a éclaté : le capitaine Gow, son fils et le second ingénieur ont été sérieusement échaudés ; M. Nicholson, premier ingénieur, a sauté dans le fleuve et a eu les deux jambes fracassées, et deux autres se sont noyés ; sept hommes de l'équipage, recueillis par le steamer *Helen*, sont arrivés en ville et ont été conduits à l'hôpital. »

On lit encore dans le même journal, sous la date du 15 mars :

« AUTRE COLLISION DE STEAMBOATS.—Hier matin, entre deux et trois heures, le steamer *Rainbow*, capitaine Sellick, faisant le service hebdomadaire comme paquebot régulier entre la Nouvelle-Orléans et Bayou Sarah, a été heurté violemment par l'*American Eagle*, capitaine Montgomery, et a reçu des avaries considérables, à environ un mille et demi du collège Jefferson. Le *Rainbow* descendait et l'*American Eagle* montait à Louisville.
« Outre les avaries éprouvées, il y a eu plusieurs victimes. Un homme employé à bord a été tué et cinq autres plus ou moins durement blessés.
« Le capitaine Montgomery, contre lequel d'ailleurs le capitaine Sellick ne jette aucun blâme, est demeuré près du *Rainbow* tant que ses services ont été nécessaires. Au jour le steamer *Ambassador* a touché le *Rainbow* en ville. »

ET POIS ENCORE UNE AUTRE.—Le même jour qu'est arrivé ce dernier accident 14 mars, les deux steamboats *Belle des Allakapas* et *Chicago* se heurtèrent sur la rivière des Illinois in. Le choc fut si violent que le *Chicago* fut gravement endommagé ; il se trouvait heureusement très-près de la rive, et on put l'échouer assez à temps pour éviter la noyade des passagers.

COUR CRIMINELLE DU DISTRICT DE QUEBEC.—Samedi dernier, à la clôture de la session sémiestrielle de cette cour, les sentences suivantes ont été prononcées par Son Honneur le juge en chef :

Thomas Curry, 2 mois de détention dans la prison commune ; Matilda Gibsons, Jean Charbonneau et George Dufresne, 6 mois, Pierre Langelier, 9 mois, et Désiré Lapolice et Charles Law, 12 mois de travaux forcés dans la maison de correction.

Cette session, comme on le voit, n'a été remarquable ni par le nombre ni par la gravité des crimes, et sous ce rapport du moins le grand district de Québec peut se féliciter de son peu de progrès.

QUESTION IMPORTANTE.

M. l'Éditeur.—Est-il permis à un notaire de remplir la charge de régistreur et celle de notaire en même temps ? Voilà une question sur laquelle je vois que MM. les avocats et notaires ne sont pas de la même opinion ; non pas qu'ils croient que ces deux charges soient compatibles, mais parce qu'il n'en est pas parlé dans les lois qui ont rapport aux Bureaux d'Enregistrement. J'ose cependant espérer que si aucune loi ne pourvoit à l'incompatibilité qu'il y aurait de faire un contrat quelconque, comme notaire, et de l'enregistrer ensuite, en qualité de régistreur, la chambre s'en occupera à la prochaine session, car sans cela il pourrait en résulter des conséquences bien graves ; du moins c'est la mon opinion et celle de tous ceux à qui j'ai fait part de cette observation.
Berthier, 28 mars 1844. COGITATIO.

L'*Aurore* donne la traduction suivante d'un article de la *Gazette Coloniale* de Londres au sujet de la brochure de M. Viger.

« On nous a fait part d'une brochure de quelques cinquante pages, intitulée *la Crise ministérielle* et publiée par l'honorable D. B. Viger.
L'objet de l'auteur est de mettre sous les yeux de ses compatriotes les raisons du parti qu'il a pris dans les discussions récentes du Canada. L'ouvrage ajoute peu, dans le fait n'a pas pour objet d'ajouter rien à ce que l'on sait déjà du mérite ou du mérite du gouverneur-général et de son ci-devant ministère dans leurs difficultés. Ce n'est qu'un exposé des raisons déduites de faits connus de tous comme de M. Viger, qui l'ont guidé dans cette circonstance.

M. Viger prend une position élevée. Il commence par faire voir qu'il a refusé de marcher d'accord avec le parti des ministres, dans leur précipitation pour condamner le gouverneur. Il soutient que dans la conduite politique des hommes ou des partis les moyens comme la fin doivent être conformes aux principes des lois de la morale et de la constitution. Il tient que les membres du conseil d'un gouverneur sont dans l'obligation de garder le secret sur tout ce qui se passe dans le conseil, à moins d'une permission expresse de communiquer, et qu'entraînés par la vivacité de leur désir d'inculper le gouverneur ils ont violé cette obligation.

Sur ce principe, M. Viger s'est séparé d'eux d'abord. Il s'est vu forcé de se mettre en opposition avec eux, convaincu qu'indépendamment de cette inexcusable violation des règles de la confiance, ils n'avaient rien mis devant la chambre qui pût militer contre Sir Charles Metcalfe. S'ils avaient quelques motifs de résigner, ils auraient dû le faire longtemps auparavant. Ce délai comportait l'aveu que jusqu'alors il n'était pas pour eux nécessaire de résigner et ils n'allaient point d'acte subséquent qui pût motiver leur résignation. D'après leur propre exposé même ils se trouvaient dans la position d'hommes qui avaient résigné sans *alleguer un seul fait* spécifique capable d'autoriser cette démarche.

M. Viger dès lors, en restant attaché au gouvernement responsable, a donné son adhésion à Sir Charles Metcalfe parce qu'il ne voyait rien qui pût lui faire mettre en question la sincérité du gouverneur en reconnaissant cordialement le principe du gouvernement responsable, et parce qu'il a sa promesse formelle qu'il y restera attaché.

Dans un postscriptum, M. Viger fait voir la grande différence qui marque les résignations ministérielles de la Nouvelle-Ecosse et du Canada ; et il le fait pour exposer ce qui se trouve de factieux dans tout ce qui se dit de faux relativement à la résignation. Le parti Baldwin-Lafontaine a tenté de les identifier et de redoubler les difficultés simultanées qui se sont élevées entre Sir Charles Metcalfe et lord Falkland d'un côté, et de l'autre les libéraux dans leurs cabinets, comme le résultat d'un plan concerté d'avance en venant du bureau colonial pour détruire le gouvernement responsable.

Le trait le plus remarquable dans la brochure de M. Viger c'est un sentiment d'honneur élevé, délicat et inflexible. Le second est celui de la modération et de la bienveillance. Il a été en butte à de virulentes injures de la part d'une section des partisans de Baldwin et Lafontaine ; il a été attaqué d'ailleurs d'une manière plus difficile à supporter avec calme par une affection de l'excuser sur ce que l'âge avait affaibli ses facultés. Les journaux avaient supprimé les explications qu'il avait données de sa conduite dans le parlement provincial ; et cependant il ne se trouve pas dans son pamphlet une seule expression qui sente la vengeance ou la représaille. C'est la belle idée que nous a laissée du caractère du Nestor canadien la lecture de la *Crise Ministérielle*. L'instinct de loyauté de M. Viger lui a dicté de suite la conduite qu'il devait tenir pour soutenir à la fois ses principes et rendre service à son pays. Il a fait voir au gouvernement britannique que les sentiments d'un gentilhomme canadien-français le rendaient digne d'une confiance entière. Il a fortifié (s'il est possible) le titre de son pays au droit de jouir d'un gouvernement juste, paternel et reposant sur des sentiments de confiance. Il a enseigné aux ministres, en supposant qu'ils puissent encore l'ignorer, le véritable moyen de conserver le Canada."

La question du Texas continue à être le thème des préoccupations du jour. Mille versions, mille opinions circulent à ce sujet. La Bourse s'en est émue et une panique a eu lieu parmi les *brokers* ou agents de change. La plupart des fonds publics et des *stocks* ont éprouvé une baisse de deux et trois pour cent. Une partie de la presse regarde l'incorporation du Texas aux Etats-Unis comme un fait inévitable, certain, presque accompli. On n'attend plus pour signer le traité que l'arrivée du général Henderson, envoyé du Texas, et celle de M. Calhoun, dont le concours et l'approbation seraient acquis d'avance au projet d'annexion. La sanction du sénat ne serait pas moins assurée, et l'on donne même, par états, la liste des sénateurs dont l'opinion s'est prononcée pour et contre. Voici cette liste.

Pour l'annexion.—New-Hampshire 2 ; New-York 1 ; Pennsylvanie 2 ; Maryland 2 ; Delaware 2 ; Virginie 2 ; Caroline du Nord 2 ; Caroline du Sud 2 ; Georgie 2 ; Alabama 2 ; Louisiane 2 ; Arkansas 2 ; Missouri 2 ; Mississippi 2 ; Tennessee 2 ; Kentucky 2 ; Ohio 2 ; Indiana 1 ; Illinois 2 ; Michigan 2.—Total 38.

Contre.—Vermont 2 ; Maine 2 ; Massachusetts 2 ; Connecticut 1 ; Rhode-Island 2 ; Talmadge de N. Y. 1 ; New-Jersey 2 ; White de l'Indiana 1.—Total 13.

Les deux chiffres, de 38 d'un côté et de 13 de l'autre, représentent la totalité des sénateurs, qui est de 52, en y ajoutant M. Niles, momentanément absent. Le nombre de voix voulues, pour la ratification du traité, serait de 34, c'est-à-dire des deux tiers, comme l'exige la constitution.

On explique l'adhésion des sénateurs whigs de l'Ouest et du Sud par un pacte formé entre eux, comme nous l'avons dit, à propos du territoire d'Oregon. Le Sud a dit à l'Ouest : « Passe-moi la manne et je te passerai le sénat. » En outre de ce contrat, les whigs de l'Ouest et du Nord auraient craint de compromettre tout à fait l'avenir présidentiel de leur candidat, Henri Clay, dans le Sud, si le rejet du traité d'annexion texienne, venant d'eux, était imputé à crime à leur parti.
Cependant, certaines correspondances prophétisent le rejet du traité, en dépit de toutes les assertions contraires, et ces correspondances font cette prophétie avec une assurance si grande et si explicite en ses détails, qu'elles méritent d'être lues avec beaucoup de doute dans les esprits. L'éditeur du *Courier and Enquirer*, tout récemment arrivé de Washington, où il a dû puiser aux sources des tripotages politiques, et s'onder la vraie pensée des whigs, annonce que le traité sera rejeté, mais par une ou deux voix de majorité seulement. Pour éviter de compromettre plus de whigs qu'il n'est besoin, on n'en fera voter contre le traité que le nombre justement nécessaire, et ce nombre sera choisi dans la députation du Sud lui-même. En dehors de ces *Decius*, appelés à se sacrifier volontairement, les autres whigs voteront pour le traité, afin que son rejet ne puisse être imputé à leur parti. Ce sont là, nous le répétons, des détails trop certains, qui révèlent une tactique trop savante, pour qu'ils n'aient pas quelque chose de vrai. (Courier des Etats-Unis).

Quelques correspondances assurent que rien n'a encore eu lieu qui permette de porter un jugement décisif sur le résultat final des questions de l'Oregon et du Texas. Les derniers votes du sénat n'auraient fait que convaincre les hommes de l'Ouest et ceux du Sud qu'ils ne pourraient rien les uns sans les autres, et cette conviction pourrait resserrer les liens, un moment relâchés, de leur alliance. Seulement, ceux qui convoient l'Oregon, devenus méfiants par le vote du sénat, auraient quelque velléité de ne sanctionner le traité d'annexion texienne, s'il se signe, qu'après le jugement du procès de l'Oregon.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le journal de M. Tyler n'a pas perdu confiance. Il avoue que le projet de l'adjonction du Texas aux Etats-Unis est une des grandes mesures et une des grandes espérances de l'administration. Les amis de cette dernière persistent à déclarer que l'Angleterre a fait au Texas, par l'entremise d'un envoyé diplomatique accrédité, la proposition formelle d'un traité, dont les bases étaient que le Texas émanciperait ses esclaves, dont la valeur lui serait remboursée; que ses cotons seraient reçus francs de droit en Angleterre, et qu'il recevrait de même certains articles des manufactures anglaises. Si son incorporation aux Etats-Unis est repoussée, le Texas, dit-on, est décidé à se jeter immédiatement dans les bras de l'Angleterre. Tout cela serait un conte, d'après les adversaires de l'incorporation, qui assurent, de leur côté, que le cabinet de Saint-James a protesté récemment contre tout projet de conquête, ou même d'intervention, dans les affaires du Texas. Et ce n'est pas seulement de faire des contes que les partisans de l'annexion sont accusés. Une lettre, adressée à un journal d'Albany, dit: "Les promesses faites de lieues carrées d'un riche territoire et de boisseaux de bons du trésor texien, sont des arguments qui ne sont pas sans poids même dans l'enceinte du sénat, et mon opinion est que les adversaires du projet ont autant à craindre que ses partisans ont à espérer." Un journal de New-York, l'American, dit aussi que l'espoir de voir assumer, par l'Union américaine, la dette du Texas en échange de ses terres, est un puissant moyen de corruption. Grâce à ce moyen, ou à d'autres causes plus honorables, un sénateur du Mississippi, M. Walker, aurait reçu, des états sans esclaves, 1,146 lettres approbatives de l'incorporation, et 1,107 lettres d'états à esclaves. Il est bien heureux pour ce sénateur, avouons-le, que les membres du congrès aient le privilège de recevoir franco leur correspondance. Sans cela, les frais de port mangeraient les appointements des législateurs. (Idem.)

Au nombre des pétitions présentées au congrès, dans ses dernières séances, il en est une que nous devons pas passer sous silence, car elle est assez bizarre pour être enregistrée. Cent citoyens de la Pensylvanie ont demandé que la constitution des Etats-Unis fût amendée de façon à embrasser dans ses prescriptions les versets 15 et 18 du vingt-troisième chapitre du Deutéronome. On ne s'attendait guère à voir le Deutéronome en cette affaire. Le président de la chambre ne savait pas quels étaient les versets 15 et 18 du chapitre 23 du Deutéronome. Alors M. King de l'Alabama, versé à fond dans les saintes écritures, dit qu'il croyait que ces versets défendaient de restituer à son maître l'esclave en fuite! La chambre de rire et de déposer la pétition sous la table.

Il paraît que la Pensylvanie tourne tout à fait au mystique et au sacré, car voici que de nouveaux habitants de cet état viennent de présenter au sénat une autre pétition dans laquelle ils demandent qu'il soit introduit dans la constitution un article "reconnaisant l'existence d'un être suprême et faisant de la loi de Dieu une partie du système de gouvernement." En présentant cette pétition, renouvelée des idées de Robespierre, qui jadis a fait, lui aussi, décréter de par la loi l'existence de Dieu. M. Buchanan a raconté qu'il y avait dans la Pensylvanie une classe de citoyens respectables qui s'abstenaient de toute participation aux affaires politiques, par des motifs de conscience fondés sur l'absence d'une clause constitutionnelle, reconnaissant la divinité. L'examen de la pétition de ces casuistes à conscience exagérée a été ajourné.

On raconte que, le 11 mars, le congrès a été mis en émoi. Il a cru que le Capitole allait être le théâtre d'une seconde édition du drame terrible du Princeton; mais il en a été quitta pour la peur. L'artillerie légère fessait ses exercices à feu sur les pelouses qui sont à l'est du capitole, la chambre et la cour suprême étaient en séance, le ministre de la guerre suivait les exercices militaires du haut d'une fenêtre, les portiques et les fenêtres du capitole étaient remplis de dames et de curieux, lorsque la commotion de l'artillerie brisa toutes les vitres dont les fragments tombèrent, avec fracas, sur la foule effrayée. Le secrétaire de la guerre s'était retiré derrière la muraille avec une prudence louable, dit un malin correspondant, qui ajoute: "L'honorable secrétaire n'est pas encore sorti de sa retraite au moment où je vous écris ceci." Le dégât causé au capitole est estimé à 600 dollars.

PHRENO-MNEMOTECHNIE.—La dernière leçon de M. Fauvel-Gouraud a été, pour le professeur franco-américain, un triomphe trop beau, trop mérité, pour que nous ne nous fassions pas un devoir de le constater. La France a eu, dans ce pays, de nombreux et habiles organes de sa littérature et de ses beaux-arts, mais elle n'avait point eu encore un représentant de ses découvertes scientifiques, et il était donné au professeur Fauvel-Gouraud de remplir cette lacune. Il l'a fait avec un succès dont ses compatriotes doivent être aussi fiers que lui. Déjà, l'hiver dernier, nous avions vu plus de 20,000 auditeurs se presser à ses cours d'astronomie, et, depuis deux mois qu'il a commencé à révéler au public les merveilleux moyens qu'il a imaginés pour donner à la précieuse faculté de la mémoire une puissance presque sans bornes, les disciples se portent en foule à ses leçons, et la presse américaine épouise toutes les formules de l'étonnement et de l'admiration pour célébrer ses triomphes. Aussi nous est-il facile d'échapper au soupçon de partialité nationale dont pourraient être attachés nos propres éloges; il nous suffit, pour cela, de nous borner à être les échos de nos confrères. Voici ce que disait hier la Tribune sur la dernière leçon du professeur:

"Il y avait là (au Tabernacle) plus de 2,000 auditeurs. Le professeur avait pris pour sujet "l'application de son système à l'astrologie." Il a manifesté, dans cette lecture, à la fois plus de simplicité et de grandeur que dans les précédentes. Ses explications ont été semées, comme de coutume, de saillies spirituelles, d'apophores scientifiques. Sa présence d'esprit, lorsqu'il se heurte contre les difficultés, surtout contre celles de l'idiotisme, est toute française. Vivacité et lucidité de conception, puissance de communiquer les idées sans les entraver d'inutiles circonlocu-

tions,—telles sont les qualités caractéristiques du talent oratoire du professeur Gouraud.

"A la fin de la leçon, un des membres a proposé des résolutions où est exprimée la plus vive admiration pour le système du professeur, pour son talent, pour la fidélité avec laquelle il a tenu toutes ses promesses. Ces résolutions ont été accueillies par un tonnerre d'applaudissements, et les auditeurs se sont ensuite retirés en se promettant bien d'être les premiers souscripteurs au cours de Phreno-mnémotechnie que le professeur a promis d'ouvrir à New-York pendant l'automne prochain."—(Courrier E.-U.)

PARLEMENT ANGLAIS.—Une discussion assez curieuse a eu lieu dans la chambre des communes, le 8 février, à propos des progrès faits par la domination anglaise dans les Indes. Lors- que furent reçues les nouvelles des agrandissements territoriaux dont on prête l'intention à lord Ellenborough, lord Ashley interpella à ce sujet le gouvernement, en blâmant, avec énergie, le système d'empêchements qui se poursuit dans l'Inde. Sir Robert Peel lui répondit, et pour justifier la confiscation de la province du Scinde, il eut recours à des arguments qui méritent d'être rapportés, car jamais la politique du gouvernement anglais ne s'était plus franchement mise à nu.

"Les nations non civilisées, a-t-il dit, sont faites pour être conquises. Les peuples peuvent bien, si bon leur semble, s'amuser à faire chez eux des théories sur la moralité internationale et sur l'injustice des agrandissements territoriaux; mais je crains qu'il n'y ait sous jeu un grand principe en vertu duquel, toutes les fois que la civilisation se trouvera en contact avec la barbarie, il sera impossible de mettre à exécution ces théories humanitaires."

RÉVOLTE A BELGRADE (SERVIE).—On lit dans la Gazette de Cologne:

"On écrit de Belgrade que la dernière tentative de révolte qui a eu lieu dans cette ville n'a pas été si insignifiante qu'on avait cru d'abord. Il semblerait plutôt qu'il s'agissait d'une véritable conspiration, dans laquelle était compromise la plus grande partie des émigrants qui avaient suivi le prince Michel en Autriche, et qui ne sont rentrés que par suite d'une amnistie postérieure. Parmi les individus arrêtés, on cite notamment M. Rajewitch, ancien ministre, plusieurs anciens sénateurs et capitaines, et quelques prêtres. L'évêque de Saint-Schebaiz a tenté de se sauver au moment où l'on est venu l'arrêter. Il a sauté par la fenêtre, mais il s'est tué en tombant. A la nouvelle que la conspiration avait échoué, plusieurs personnes se sont jetées dans les fortresses de Samandria et de Belgrade. Le but des conjurés était d'exciter le public à se rendre en masse à Belgrade, en apparence pour obtenir le rappel de Wuesich et de Petroniewich, mais en réalité pour renverser le gouvernement, tuer le prince Alexandre et rappeler le prince Milosch ou le prince Michel. On croit que le gouvernement enverra tous les accusés à Kraguzewoff où le procès sera instruit. Le consul général russe a montré, dans cette circonstance, beaucoup d'ardeur en faveur du gouvernement, et a appuyé la demande d'extradition des conjurés qui s'étaient réfugiés dans les fortresses de Samandria et de Belgrade. Le peuple est resté étranger au mouvement."

PHÉNOMÈNE.—Un phénomène, qui a été remarqué à Colmar le 21 décembre, vers dix heures du soir, a été observé dans plusieurs localités de l'Alsace et de la Suisse.

Deux violentes détonations eurent lieu dans la région des Vosges. Elles étaient accompagnées d'une vive lumière; les portes des maisons et les vitres ont été fortement ébranlées dans les villages qui garnissent les vallées et la base des Vosges. Cet ébranlement a été faible dans la plaine.

A Colmar, ce phénomène a été considéré par beaucoup de personnes comme un coup de tonnerre, précédé d'un éclair; cependant on a reconnu que la clarté avait duré plus long-temps, et qu'elle avait produit une espèce de scintillement dans le brouillard. La secousse a été faible, tandis qu'elle a été assez vive à Berghheim, à Riquevivre, et dans d'autres communes qui sont situées au pied des Vosges.

Dans la ville de Munster, la lumière a embrassé tout l'horizon et a égalé celle du jour; la secousse a été ressentie fortement. Dans la vallée de Giromagny, on a éprouvé une forte secousse de tremblement, et la clarté a effacé la lumière des chandelles. A Belford, elle a été vue, à travers le brouillard, du côté du nord, avec l'éclat et la couleur d'un éclair. On n'a pas remarqué de bruit ni de secousse; du moins, le journal hebdomadaire de cette ville n'en fait pas mention.

La lumière a aussi été observée à Delémont, en Suisse, avec cette circonstance qu'on y a vu deux éclairs correspondant aux deux détonations. La ville, enveloppée de brouillards très-épais, s'est trouvée subitement illuminée comme par un rayon du soleil du mois d'août. Cette vive lumière a apparu deux fois dans l'espace de deux ou trois secondes.—(Gleaneur du Haut-Rhin.)

—A la date du 16 février, les forces du roi de Suède diminuaient toujours; l'évêque de Linköping avait été appelé auprès de lui en toute hâte. Dans les trois derniers jours, le prince royal avait tenu deux fois conseil.

—Machine à monter l'eau.—Un habitant de Courtenay (Loiret) vient d'inventer une machine avec laquelle, en ne dépensant que peu de forces, il fait monter des quantités d'eau considérables à une très-grande hauteur. C'est par le moyen d'une bande de drap sans fin passée sur deux cylindres, dont l'un est plongé dans l'eau du réservoir, qu'il parvient à élever le liquide. En faisant tourner avec rapidité le cylindre supérieur, l'eau s'élève avec la bande de drap et produit un phénomène extrêmement curieux. Cette machine figurera, dit-on, à la prochaine exposition.

—Empoisonnement de bestiaux et de volailles par les tourteaux de ricin.—Le palma-christi (Ricinus communis) est cultivé en grand dans le Midi pour l'extraction de l'huile de ses graines, laquelle est employée pour brûler, ou comme purgatif. Mais il est bon de se méfier des résidus,

car M. Audibert, de Tarascon, a vu des oies, des dindons et des poules mourir après avoir mangé des tourteaux composés de cette substance. A Marseille, des moutons parqués dans une cour où il y avait des tourteaux de ricin, en mangeant avec avidité. On les sortit de là, et pendant la route 80 moururent.

Le Castor a reparu samedi dernier, imprimé et publié M. N. AUBIN, rédacteur et propriétaire, rue la Montagne, n° 20, ancienne imprimerie de M. JACQUES. En renaissant de ses cendres, fécondées par la sympathie généreuse des citoyens de Québec et leur exprime sa reconnaissance dans les termes suivants.

"Nous avons une tâche difficile à remplir aujourd'hui, tâche difficile mais douce à la fois: en repaisant devant le public il nous faudrait exprimer toute la reconnaissance que nous inspire la belle et généreuse bienfaisance exercée à notre égard par les citoyens de Québec sans distinction particulière de rang ou de couleur politique. Nous n'essaierons point de peindre ce sentiment tel que nous le ressentons; notre travail, notre conduite, notre persévérance nous ont permis de faire de ces mots ce que nous espérons, et nous osons l'espérer, donneront aux bienfaiteurs l'assurance que le bienfait ne fait point mal placé."

"Il y a tout-à-l'heure quinze jours notre établissement devint la proie des flammes; huit jours après on nous plaçait à la tête d'un autre. Voilà des choses qui ne se font aussi bien nulle part ailleurs; on nous permettra d'être fier de cette magnifique sympathie et de l'accepter comme une récompense de notre passé autant que comme l'engagement de consacrer notre avenir à ceux qui se montrent de si bons et si constants amis. Nous aimerions à les nommer tous; l'espace et les considérations qu'il faudrait auparavant consulter nous empêchent de le faire; nous y renonçons à regret... pourtant ce serait pour notre gratitude un sacrifice trop grand que de ne se point témoigner publiquement à Messieurs Légaré, Chauveau, Taché, Lemoine, Balzaret, Gingras, Fiset, qui pour nous, au moment de la ruine et de l'affliction, furent ce que souvent ne sont pas des frères, des amis; et ce que rencontre bien rarement l'homme dans l'adversité."

Collectivement nous remercions les principaux officiers de la Société St. Jean Baptiste qui donneront l'élan à la générosité publique; ses honorables présidents qui en donneront l'exemple, le Clergé, la Société Française, la Société Canadienne d'Etudes Littéraires et Scientifiques, nos confrères les journalistes, de nombreux amis anonymes, tous ceux enfin qui par leurs offrandes aussi généreuses qu'insépérables ont donné la mesure de la bienveillance dont notre malheur nous a spontanément fait l'objet."

Nous avons cité un paragraphe de la Minerve où il est dit que M. Viger tenait des concubines chez lui presque tous les soirs pour "confesser les électeurs." Voici la fin d'un article communiqué à l'Aurora en réponse à cette assertion:

"On nous pardonnera de passer sous silence l'accusation de "confesser les électeurs."

Pour celle de s'être déclaré pour M. Molson, qui peut ne pas savoir à quoi s'en tenir, après tout ce qui s'est passé ?

Mais quel crime à M. Viger de ne pas fermer sa porte à de ses concitoyens qui lui demandent quelques explications de sa conduite! Des meneurs ont trouvé le moyen de faire éluder l'offre qu'il n'a cessé de réitérer de les donner d'une manière publique ou privée, parce qu'elles peuvent nuire au jeune candidat qui se présente à titre d'approuvateur de démarches contraires à tous les principes du gouvernement, comme à toutes règles de justice et de morale, ainsi que M. Viger l'a démontré jusqu'à la dernière évidence. Le peu d'explications qu'il donne ajoute sur ce sujet de nouvelles lumières à celles que sa défense a répandues dans le public. De là les fureurs des meneurs qui ne cessent de débâter contre lui chaque jour, en tout temps comme en tout lieu, faute de pouvoir le réfuter."

Manière de faire le sucre d'érable.—M. Woodworth, de Watertown, comté de Jefferson, Etats-Unis, dont le sucre d'érable, raffiné au point de ressembler au sucre blanc en pains, a obtenu la prime à l'exhibition des produits agricoles à Rochester, donne la description suivante des procédés suivis par lui dans sa manufacture.

"D'abord j'ai soin que mes saucoux, vaisseaux et chaudrons soient parfaitement nets. Je fais bouillir la sève dans une chaudière à potasse placée sur une maçonnerie, de manière à ce que les bords soient bien protégés tout à l'entour contre le feu; je le fais ainsi bouillir durant la journée, ayant soin qu'il n'entre rien dans la chaudière, capable de lui donner un mauvais couleur, et l'écumant soigneusement. Le soir je fais assez de feu pour que la sève soit presque ou entièrement réduite en sirop le matin; je lôte alors de la chaudière et la coule à travers une flanelle dans une cuve, si elle est assez sucrée; sinon, je la mets dans un chaudron suspendu à une perche de telle manière que je puisse le retirer de dessus le feu ou l'y replacer à volonté, jusqu'à ce que le sirop devienne assez sucré; alors je le coule dans une cuve et le laisse reposer jusqu'au lendemain matin; je prends ensuite le sirop qui est dans la chaudière, et mêlant le tout ensemble je le mets dans le chaudron et le réduits en sucre. Pour le clarifier je prends, pour 100 livres, les blancs de six œufs bien battus, environ une pinte de lait frais et une cuillerée de salaratus (pearl-ash), le tout bien mêlé avec le sirop avant qu'il devienne assez chaud pour chauffer; je fais ensuite un feu léger sous le chaudron, jusqu'à ce que toute l'écume soit venue à la surface, que j'enlève, ayant soin de ne pas le laisser chauffer au point de bouillir dans le chaudron avant que j'aie fini d'écumer; après quoi je réduis en sucre, le laissant assez humide pour qu'il égoutte un peu. Je le laisse reposer dans le chaudron, jusqu'à ce qu'il soit bien granulé. Je le mets ensuite dans des boîtes plus petites par le bas que par le haut, capables de contenir entre 50 et 70, plaçant une planche mince, percée de petits trous à deux ou trois places du fond, pour laisser écouler la mélasse par une petite ouverture pratiquée au fond. Je pose sur le sucre dans la boîte un linge mouillé et par dessus une planche bien juste, de manière à exclure l'air du sucre. Après qu'il a fini d'égoutter, je le fais fondre et le réduis en sucre de nouveau, répétant les mêmes procédés pour le clarifier et l'égoutter."

On trouvera à la quatrième page deux colonnes de nouvelles et variétés.

DECÈDE, A l'ancienne Lorette, le 31 du mois dernier, M. Pierre Noël Alain, à l'âge de 65 ans, après une maladie de six jours. Ce respectable vieillard laisse, pour déplorer sa perte, une épouse malade et une nombreuse famille.

FIERI FACIAS. Québec, à savoir: JOHN HEATH, de la paroisse N° 709, de Rimouski, écuier, notaire, et un autre, les qualités, contre FRANÇOIS BUTEAU, de la cité de Québec, écuier, marchand, à savoir: 1. Un emplacement situé dans la Basse-Ville de Québec, sur la rue St. Jacques, contenant trente trois pieds de front, sur cinquante cinq pieds et quatre pouces de profondeur, formant mille huit cent vingt six pieds en superficie; et borné en front à la dite rue St. Jacques, et en arrière au lot numéro trois, ci-après désigné; joignant à l'ouest à l'honorable John Fraser, et à l'est le numéro deux, ci-après désigné, avec ensemble le magasin en pierre dessus construit, et le droit de passer et repasser, tant en voiture qu'à pied, dans la cour du dit numéro trois, et dans le passage commun entre les dits numéros trois et quatre. 2. Un autre emplacement situé au dit lieu, contenant trente trois pieds de front, sur cinquante cinq pieds quatre pouces de profondeur, formant mille huit cent vingt six pieds en superficie; borné par devant à la rue St. Jacques, par derrière au dit lot numéro trois, joignant à l'ouest le lot numéro un précité, et à l'est la rue Bell, avec ensemble le magasin en pierre dessus construit. 3. Un autre emplacement situé au dit lieu, sur la rue Bell, contenant trente trois pieds de front, sur soixante quatre pieds de profondeur, formant deux mille cent deux pieds en superficie; borné par devant à la dite rue Bell, par derrière à l'honorable John Fraser, joignant au sud le lot numéro deux ci-dessus désigné, et au nord le lot numéro quatre ci-dessus désigné, avec ensemble les bâtisses en bois dessus construites, à la charge de fournir aux lots numéros un et quatre un passage tant en voiture qu'à pied, tant sur le derrière du dit numéro trois que le long du dit numéro quatre. 4. Un emplacement situé au dit lieu, contenant trente deux pieds et demi de profondeur, formant deux mille quatre cent trente neuf pieds et demi en superficie; borné par devant à la dite rue Bell, par derrière à Hammond Gowen, écuier, joignant au sud le passage en commun réservé sur le lot numéro trois, et au nord L. T. Macpherson, écuier, avec ensemble le magasin en pierre dessus construit, et le droit de passer et repasser tant à pied qu'en voiture dans le passage laissé en commun sur le numéro trois sus-désigné. 5. Un emplacement situé au dit lieu, contenant trente huit pieds et huit pouces de front sur la rue St. Paul, y compris toute l'épaisseur du mur qui sera mitoyen avec le lot numéro deux ci-dessus désigné, et la moitié du mur mitoyen du côté de l'est avec le sieur J. F. Parent, quarante un pieds huit pouces au bout de la profondeur de cent vingt pieds, et continuant ensuite sur le même front de quarante un pieds et huit pouces jusqu'à la rivière St. Charles, sur quatre cent soixante six pieds de profondeur, y compris la largeur des trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, lesquelles sont réservées et seront sujettes à être ouvertes aussitôt que les autorités municipales les requerront, formant ensemble dix neuf mille cinq cent vingt pieds en superficie; borné par devant à la rue St. Paul, par derrière à la rivière St. Charles, joignant à l'est le sieur J. F. Parent, et à l'ouest le lot numéro six ci-dessus désigné, avec ensemble une maison en pierre dessus construite, et partie du quai représenté à l'est de la ligne A. B. sur le plan marqué A. filé avec l'écriteur, et la partie du hangar qui se trouve de ce côté de la dite ligne A. B. 6. Un emplacement situé au dit lieu, contenant quatre vingt quinze pieds et quatre pouces de front sur la rue St. Paul, et quatre vingt deux pieds et quatre pouces au bout de la dite profondeur de cent vingt pieds, et continuant ensuite sur le même front de quatre vingt deux pieds et quatre pouces jusqu'à la rivière St. Charles, sur quatre cent soixante six pieds de profondeur, y compris aussi la largeur des trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, lesquelles sont réservées et seront sujettes à être ouvertes aussitôt que les autorités municipales les requerront, formant ensemble quarante quatre mille cent trente pieds en superficie; borné par devant à la rue St. Paul, par derrière à la rivière St. Charles, joignant à l'ouest John Racey, écuier, et à l'est le numéro cinq ci-dessus désigné, avec ensemble une maison en pierre et autres bâtisses dessus construites, et la partie du quai représenté à l'ouest de la dite ligne A. B. 7. Un emplacement situé au dit lieu, contenant cent trente pieds et neuf pouces de front, sur telle profondeur qui peut se trouver entre la rue St. Paul et la Côte aux Chiens; borné par devant à la dite rue St. Paul, par derrière à la dite Côte aux Chiens, joignant à l'ouest John Racey, écuier, et à l'est une rue, avec ensemble deux maisons et autres bâtisses dessus construites; les sept lots ou emplacements sus-désignés sont plus amplement désignés aux plans A B C filés à mon bureau. 8. Une maison en pierre à trois étages située en la basse ville de Québec, faisant face aux rues St. Pierre, St. Jacques et Sault-au-Matelot, contenant environ quarante pieds de front, plus ou moins, sur la rue St. Pierre, et joignant au sud-ouest au hangar qui appartenait ci-devant au dit F. Buteau, et appartenant maintenant à Pierre Olivier Chauveau, écuier, au dit Sieur Buteau appartenant pour l'avoir acquis de Augustin Roy, suivant contrat de vente passé devant Mre. C. Huot et son confrère, notaires, le quinzième Mars mil huit cent vingt six. 9. Un emplacement ou lot de terrain situé en la Basse-Ville de Québec, sur le côté ouest de la rue St. Paul, contenant vingt cinq pieds et sept pouces de front, sur telle profondeur qu'il peut avoir de la dite rue St. Paul jusqu'à la rue Sault-au-Matelot; borné par devant à la dite rue St. Paul, et par derrière à la dite rue Sault-au-Matelot, du côté sud aux héritiers Auld, et du côté nord à la veuve Renaud, ensemble la maison en pierre à trois étages dessus construite, et un lot de terrain au pied du Cap, contenant vingt cinq pieds sept pouces de front, sur telle profondeur qui peut se trouver à partir de la rue Sault-au-Matelot à aller au Cap; borné par devant à la dite rue Sault-au-Matelot, et par derrière au dit Cap, du côté sud aux représentants Jean Baptiste Denis dit Brunet, et du côté nord aux représentants de Dame veuve Amiot, avec la bâtisse dessus construite, appartenant au dit F. Buteau pour les avoir acquis de François Protain et son épouse, suivant contrat de vente passé devant Mre. Ed. Glackmeyer et son confrère, notaires, à Québec, le juillet septième Mars mil huit cent trente deux. 10. Un autre emplacement situé en la dite Basse-Ville, sur le côté ouest de la rue St. Paul, contenant dix huit pieds de front sur la dite rue St. Paul, sur trente quatre pieds sept pouces de profondeur ou environ, plus ou moins; borné par devant au nord à la dite rue St. Paul, et par derrière au bout de la dite profondeur à la dite rue Sault-au-Matelot, du côté nord-est à Alexander Morrison ou ses représentants, et du côté sud-ouest aux représentants Vallancourt, ensemble la maison en pierre à trois étages dessus construite, appartenant au dit François Buteau pour l'avoir acquis de George Chaperon, ou sa qualité de procureur fondé de Messire J. Benjamin Grenier, prêtre, et de Dame Geneviève Giroux, sa mère, veuve de feu Benjamin Grenier, suivant contrat de vente passé devant Mre. J. Pettelere et son confrère, notaires, à Québec, le troisième Octobre mil huit cent quarante deux, à la charge par l'acquéreur de payer au premier jour d'Octobre de chaque année au dit Messire J. Benjamin Grenier, prêtre, une somme de six livres cinq chelins courant de rente et pension annuelle et viagère pendant la vie durant du dit Messire Grenier, et jusqu'à son décès, auquel temps la dite rente viagère demeurera éteinte et amortie, laquelle rente est due au dit Messire Grenier par et en vertu de son titre clérical; les dits différents lots sujets aux droits, devoirs et redevances stipulés et réservés par et en faveur du seigneur dans les octrois originaux d'iceux, à titre de cens. Pour être vus à mon bureau, en la Cour de Justice, dans la dite cité de Québec, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ retournable le neuvième jour d'Avril prochain.

W. S. SEWELL, Shérif. Bureau du Shérif, 5e. Décembre 1843.

BANQUE D'ÉPARGNES DE QUÉBEC. 3 avril 1844. Montant déposé ce jour..... 234 6 2 do retiré..... 216 18 2 Diminution..... £192 12 6

DISCOURS. ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC. Le prochain discours sera prononcé par le président VERRELL E. J. SENKLER, sur "LA LIAISON ENTRE LES SCIENCES DE L'ASTRONOMIE ET DE LA NAVIGATION," à la Garde Robe de la Chambre d'Assemblée, mardi soir 9 du courant, à sept heures et demie. Le public y est invité. W. BENNETT, Secrétaire A. B. Q. 3 avril 1844.

ON demande une GARDIENNE, munie de bonnes recommandations, pour l'Asile des Orphelins, sous la direction des Dames charitables de Québec, et on prie de faire application à Madame Masque, Présidente, d'ici au quinzaine de ce mois. Québec, 3 avril 1844.

VENTES PAR ENCAN. CHARRETTES, CABROUETS, VIEUX FER ETC. Il sera vendu MARDI prochain, à DIX heures du matin, au Marché St. Paul, sans réserve: UNE quantité de voitures de Charretiers, consistant en Charrettes, Cabrouets, Haras, Colliers, vieux Fer, vieilles Portes, Chassis, etc. Québec, 3 avril 1844.

MERCREDI prochain, 10 du courant, à UNE heure précise, aux magasins des "oussignés", seront vendus sans réserve: 10 CAISSES Chapeaux de castor pour hommes 1 caisse de do pour enfants 60 paires Toiles à voile blanches, N° 3 à 6 Et le restant d'un Fonds de Magasin de marchandises sèches provenant d'une faillite. G. & H. GIBSONE, Agents. Québec, 3 avril 1844.

EN BANQUEROUTE. Par ordre du Syndic. Seront vendus à l'encan MERCREDI 10 AVRIL, à la résidence de M. ALEXANDER BEGG, droguier, rue Couillard: TOUTES ses Meubles de Ménage, consistant en: Tables à cartes, à dîner, à loo, à sofa et autres, une douzaine de Chaises d'acajou à fonds de cuir, deux Sofas d'acajou, Buffet, Commode, Bibliothèque, Gredes, deux Tables simples et doubles, Tapis, Grilles, Peignes et Precettes à feu, et une grande variété d'autres articles. Tous les meubles sont en très-bon état et méritent l'attention des acheteurs. AUSSI, Une quantité de Garniture de Magasin, consistant en une paire de magnifiques Lampes à 3 branches, presque neuves, autres Lampes, Boîtes de verre, Virgux montés en acajou, Armoires, Commodes, Balances, Poêle en cuivre et en fer, Papiers, deux Fontaines à solé water complètes, et une variété d'autres articles. ET Tout son fonds de Graines de jardin, de champ et de fleur, consistant en un assortiment très-général et de qualité supérieure, y compris 1320 livres de beau Trèfle rouge et 29 minots de Mil (Timothy). La vente commencera par la Garniture de magasin et les Graines de jardin, à DEUX heures précises après-midi. Conditions—Comptant. DUPONT & Co. 3 avril 1844.

Portraits Photographiques PRIS TOUS LES JOURS. Au N° 11 rue du Palais, Québec. Québec, 1er avril 1844.

ON DEMANDE. UN jeune homme capable de servir dans un magasin d'épicerie et sachant le français et l'anglais. On exigera des recommandations. S'adresser à ce bureau. Québec, 1er avril 1844.

Nouvel Etablissement. LE sousigné informe respectueusement le public qu'il ouvre un établissement comme ENCANTEUR ET COURTIER, Marchand à commission, rue Sault-au-Matelot, N° 11, et il sera prêt à recevoir des agents générales au premier Mai prochain. Ed. LACROIX. Québec, 1er avril 1844.

AVIS. L'ASSEMBLÉE générale annuelle des Actionnaires de la Compagnie de Transport de Québec (Quebec Forwarding Company), pour l'élection d'un Comité de Régie pour l'année prochaine, se tiendra au bureau de la Compagnie, quai de Gibb, le JEUDI 4 AVRIL prochain, à MIDI. Par ordre. J. M. MILLAR, Agent Q. F. C. Québec, 27 mars 1844.

A VENDRE, A la Librairie Canadienne, 100 RAMES de bon PAPIER à LETTRE pour les Ecoles à bas prix. Québec 22 mars 1844.

MEUBLES A VENDRE DE GRÉ A GRÉ. LES meubles suivants, appartenant à une famille sur le point de quitter Québec, sont offerts en vente à des prix raisonnables. S'adresser à REGIS-TRE BOUCHARD, ébéniste, rue Sainte-Anne, près de la Place d'Armes. Un Buffet en acajou, bon et commode. Un excellent jeu de Tables à dîner pour 14 personnes, en do. Un très-petit de do en do. Une très-jolie Table de toilette, complète, avec miroir de toilette, braches, etc., en do. Un excellent Piano Perclo par Wornum. Un grand Pêle de cuisine très-commode. Un joli Filtre à patente. Québec, 22 mars 1844.

ON a besoin à la Pointe-Lévy d'un MAITRE d'ÉCOLE capable d'enseigner l'anglais et le français, et muni de bonnes recommandations. S'adresser par lettres affranchées au curé du lieu, M. DÉZIEL. Pointe-Lévy, 23 mars 1844.

LE Bureau d'enregistrement du Comté Montmorency sera ouvert le 28 mars, en la demeure actuelle du sousigné, près de l'Église. L. C. LE FRANÇOIS, Château Richer, 27 mars 1844. & Régistrateur.

A VENDRE OU A LOUER. CETTE maison spacieuse, commode et élégamment finie, N° 4, rue d'Autenil, faisant face à l'Éplanade, porte voisine du capitaine Boxer de la Marine Royale, avec cour, écurie et remise. S'adresser à C. SMITH, N° 1, rue St.-Louis, Place d'Armes. Québec, 26 mars 1844.

NOUVELLES DIVERSES.

Plusieurs journaux signalent un fait qui aurait eu lieu à Athènes. M. Remy s'était écrié, à l'assemblée nationale, que la Grèce ne serait constituée que lorsque la bannière grecque flotterait sur Sainte-Sophie, à Constantinople; sir Edmond Lyons, ministre anglais, quitta aussitôt la salle.

De son côté, M. Piscatory, l'agent, français aurait donné à entendre que, si l'opposition ne devenait pas plus modérée, la France n'hésiterait pas à rétablir, par tous les moyens, l'ordre méconnu.

—La France et l'Angleterre ont, dit-on, déclaré au gouvernement grec que, outre le dernier protocole de la conférence de Londres, elles feraient leurs efforts auprès de la Russie pour la déterminer à accorder à la Grèce un délai de cinq ans afin d'éteindre sa dette, en supposant, toutefois, que la constitution hellénique obtienne l'agrément des puissances protectrices.

—La réaction poursuit son cours à Constantinople avec une intolérance violente. En ce moment, on instruit contre plusieurs renégats. Ce sont, la plupart, des Grecs qu'Ibrahim avait emmenés prisonniers en Egypte pendant la guerre de l'indépendance, et qui, pour échapper à l'esclavage, avaient embrassé l'islamisme, étant d'ailleurs enfants.

Plus tard, le pacha d'Egypte en envoya quelques-uns à Paris, pour y faire des études. Lorsqu'ils eurent appris la révolution du 15 septembre, plusieurs d'entre eux partirent pour Marseille et s'y embarquèrent. Halil-Pacha, qui croissait alors dans l'Archipel, fit poursuivre le vaisseau où se trouvaient ces renégats, et on les mena à bord de sa flotte.

—Carthagène a imité, le 2, le mouvement insurrectionnel d'Alicante. Le gouverneur et quelques chefs, disent les dépêches ministérielles, ont été arrêtés par les factieux. On assure que la troupe s'est prononcée pour eux. Cette nouvelle aurait fait éclater à Murcie le plus vif enthousiasme pour le gouvernement, et l'on aurait nommé une commission pour seconder les autorités.

Murcie paraît animée, en effet, d'un esprit anti-anarchique, ainsi que les autres villes de l'intérieur, telles que Oriuela, où les troupes de la province se réunissent, Alcoy, Elche, Concentayna; par son importance et sa position, elle commande toute la contrée. Ces villes, éloignées de la côte, n'ont pas le même intérêt que les ports à des révolutions dont le premier effet et le but secret sont toujours la contrebande.

Il est question d'un mouvement tenté par les mécontents à Requena, petite ville de la province de Cuenca, entre cette dernière ville et Valence. La tentative a été réprimée par la vigilance et l'énergie des autorités provinciales de Cuenca. Le chef politique de Valence a fait arrêter, le 31 janvier, quelques individus prévenus de complicité et de correspondance avec les insurgés d'Alicante.

—Ces incidents, qui auraient peu d'importance dans un autre temps, dit un journal ministériel, indiquent assez qu'un vaste complot étend ses ramifications dans tout le sud-est de l'Espagne, complot dirigé par M. Linage et autres espérantistes résidant à Gibraltar, marchand d'accord avec le parti exalté contre l'ennemi commun, qui est le gouvernement. Cette partie de l'Espagne a été choisie par eux pour leurs tentatives de révolution, depuis que la Catalogne, purgée désormais par le baron de Meer de ses municipalités turbulentes, de ses gardes nationaux soldés et de ses corps francs, ne présente plus de prise à la sédition.

Pour Carthagène, on dit que les insurgés y ont mis en liberté et armé 800 *jamaïques*, qui se trouvaient dans le *Presidio*. Ce sont les prisonniers faits par Prim à Barcelone.

—Une lettre de Constantine annonce que l'expédition commandée par le duc d'Aumale, et qui a pour but de s'emparer de Biscara, doit commencer ses opérations le 15 de février.

—Le duc de Montpensier est parti pour l'Afrique. Il va prendre part à l'expédition qui se prépare à Constantine.

—A en croire un journal, le prince de Joinville irait à Tunis pour arranger à l'amiable les différends survenus entre la cour de Turin et la puissance barbaresque.

—On écrit de Saint-Petersbourg, 30 janvier: "On a célébré avant-hier le mariage de la grande-duchesse Alexandra Nikolajewna avec le prince Frédéric de Hesse, et demain aura lieu celui de la grande-duchesse Elisabeth Michailowna avec le duc régnant de Nassau.

—M. le prince de Wallenstein, chargé d'une mission politique concernant la question grecque, vient d'arriver à Paris; il était parti de Munich le 17.

—L'escadre sarde, qui a quitté Gènes pour se rendre devant Tunis, a été obligée de relâcher dans les ports de l'île de Sardaigne, à cause des tempêtes qui ont régné pendant plusieurs jours dans la Méditerranée.

—La Seine a augmenté depuis quelques jours d'une manière effrayante. Non seulement tous les ports de déchargement de l'intérieur sont submergés, mais encore, au-dessus et au-dessous de Paris, tous les ports et berges sont inondés, au point que les bateaux navigent là où les marchandises se déchargeaient.

—Lorsque l'*Espectador* et l'*Eco del Comercio* suspendirent leurs publications après la mise en état de siège de Madrid, ne se croyant plus libres de publier leurs pensées sous l'empire du sabre, les journaux ministériels espagnols s'écrièrent que c'était une comédie, et que la mise en état de siège n'atteignait nullement la liberté de la presse. On va juger de la nature de cette liberté par la lettre suivante que les rédacteurs du journal *el Mundo* viennent d'écrire au journal *el Correspondant*:

"Messieurs, nous vous prions de vouloir bien donner place dans votre journal à ce qui suit: "Aujourd'hui, 19 février 1844, nous avons reçu à neuf heures un quart l'ordre suivant: "Gouvernement politique de la province de Madrid.

"A dater de ce jour, vous cesserez de publier le journal *el Mundo*.—Dieu vous garde. "Madrid, 18 février 1844. "Signé ANTONIO BENAVIDES.

VARIÉTÉS.

UN DANGEREUX PROMENEUR. —Dernièrement, le fameux drapeur de bêtes fauves, Her Driesbach, se promenait en grande pompe dans les rues de Baltimore, sur une voiture à quatre chevaux, escortés par des cavaliers et précédés par des trompettes. Cette parade avait pour but d'annoncer aux citoyens de Baltimore l'arrivée de la ménagerie de Driesbach. Aux pieds de celui-ci on voyait son eau Tigré royal qui semblait se préter de très bonne grâce à l'admiration un peu effrayée dont il était l'objet. Arrivé en face d'une taverne, Driesbach fit halte, et accompagné de son tigre il alla prendre un *brandy-sling* à la barre, puis il retourna majestueusement vers son carrosse. Une foule très nombreuse s'était rassemblée à la porte de la taverne, et lorsque les deux illustres promeneurs en sortirent, que les deux illustres promeneurs en sortirent, un large passage s'ouvrit devant eux; mais tout-à-coup il s'opéra dans les spectateurs une brusque réaction de curiosité, le cercle se rétrécit, et un enfant de 12 ans se trouva involontairement jeté sur le tigre qui s'élança sur l'imprudent et lui laboura horriblement la joue de ses ongles acérés, avant que Driesbach eût le temps d'intervenir. Il intervint d'ailleurs avec un courage dont il faillit être victime, car, ayant plongé sa main dans la gueule du monstre pour le maîtriser en le saisissant par la langue, il reçut de profondes morsures. Les parents de l'enfant ont intenté un procès, et Driesbach a dû donner cautionnement pour échapper à la prison en attendant le jugement.

SACRIFICE HUMAIN.

Il est mort, le 19 septembre dernier, aux environs de Madras, un brame qui passait pour saint homme; il ne laissait pas d'enfants, mais une nombreuse parenté et une jeune femme de dix-sept ans.

Le 20 au matin, la femme déclara son intention de se sacrifier sur le bûcher de son mari. Un brame fort riche s'offrit de payer les frais de la cérémonie. Les préparatifs furent faits sur une grande échelle, dans un champ à deux milles de Lashkur. Quatre grands poteaux de huit pieds chacun furent solidement fixés dans le sol, sur lesquels on éleva un échafaud en bois. Le dessous fut rempli de menus bois, de paille, de bryère et autres matières inflammables.

Douze heures après, commença la procession. En tête marchait un parent du défunt, portant un vase contenant du feu. Il était suivi des femmes, puis des hommes et des enfants, tous parents du brame. Le cortège était terminé par le corps du défunt porté par cinq hommes, sur une espèce de civière. Un grand nombre d'habitants des lieux voisins s'étaient réunis au cortège et le suivaient d'un pas lent et la tête baissée.

A la vue du bûcher, l'esprit de cette foule sembla s'exalter. La jeune femme avait suivi le corps de son mari. Pendant que l'on montait le corps sur l'échafaud, elle était restée à quelques pas du bûcher, entourée par des femmes et une foule de bramines qui semblaient l'encourager dans sa résolution, et figuraient de nombreuses cérémonies. Quand le corps du défunt fut placé sur l'échafaud, on mit à l'entour de la paille, des copeaux de bois sec, sur lesquels on répandit de l'huile, du goudron, etc. Après avoir fait trois fois le tour du bûcher, la jeune femme monta sur l'échafaud, au milieu des cris d'enthousiasme des spectateurs. On remarqua cependant qu'elle avait tressailli, que son courage l'abandonnait. Elle s'assit à la droite du corps, et, après une courte cérémonie, elle passa son bras sur le cou de son mari; puis, après avoir arrangé ses cheveux et ses habits, elle se coucha près de lui. Une quantité considérable de petit bois sec fut apportée autour des deux corps. Ces préparatifs durèrent environ un quart-d'heure, pendant lequel la foule des spectateurs jeta des cris de joie et frappa des mains avec frénésie; c'était un spectacle effroyable. Des torches furent enfin appliquées à différents endroits du bûcher.

A peine la flamme se levait-elle dans l'air que l'infortunée victime, ne pouvant endurer la suffocation et la douleur qu'elle éprouvait, s'agita violemment et chercha à se dégager. La flamme devenant plus vive, elle fit un effort sur naturel, jeta un cri terrible, s'élança du bûcher et alla tomber à six pas de là, suppliant le chef des brames de la sauver, disant qu'elle n'avait pas la force de supporter tant de douleurs; les brames insistèrent pour la faire remonter sur le bûcher, alléguant qu'elle avait elle-même choisi ce genre de mort. Comme elle refusait obstinément, un fanatique la frappa d'une épée, la saisit et la jeta au milieu du bûcher, où elle disparut.

Il se trouvait comme spectateurs un grand nombre de musulmans, ennemis des brames. Ils commencèrent à leur reprocher leur inhumanité; des mots on passa aux injures; puis, enfin, les musulmans tirèrent leurs sabres, en frappèrent les brames; plusieurs furent grièvement blessés. Ainsi finit cette cérémonie affreuse.

UNE NUIT AU SÉRAIL.—Le fameux prestidigitateur Bosco, dit la revue allemande *l'Europe*, voyageait, il y a peu de temps, en Orient. Appelé par le sultan à donner une représentation dans le séraïl, Bosco fit placer ses instruments et appareils dans un appartement voisin du harem. Craignant que pendant la nuit on ne vint déranger ses machines, il fit demander au sultan la permission de coucher une nuit au séraïl, afin de pouvoir le lendemain donner sa représentation devant le padischah. La demande fut accordée, mais deux eunuques se postèrent, le sabre nu à la main, à la porte d'entrée du harem, pour surveiller durant toute la nuit le magicien étranger, qui dormait ainsi textuellement à la porte du paradis de Mahomet.

—Moyen d'éteindre une dette.—Un homme-ténu pour dettes dans une prison de la Pensylvanie, fit dernièrement savoir à son créancier qu'il avait une proposition à lui faire dans leur intérêt commun. Le créancier s'empressa de se rendre à la prison. Je m'ennuie beaucoup ici, lui dit le débiteur, et je me chagrine de voir que vous êtes obligé de payer un dollar et vingt-cinq centimes par semaine pour me nourrir dans la prison; l'idée de vous être ainsi à charge me tourmente beaucoup; car Dieu sait quand cela finira. Ecoutez donc la proposition que j'ai à vous faire: Vous allez me mettre en liberté; vous ne me paierez plus qu'un dollar par semaine, et vous garderez pour vous les 25 centimes, qui compteront alors en déduction de ma dette.

DEMEAGEMENT.

BENJAMIN & BROTHERS

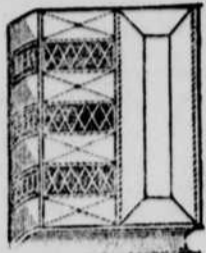
PRENNENT la liberté d'annoncer aux habitants de Québec et des environs, qu'ils ont loué le grand édifice à l'encoignure des rues Couillard et Saint-Joseph, occupé par M. A. Begg. Ils recevront par les premiers arrivages d'Europe un grand assortiment de marchandises à la mode, récemment choisies par un d'entr'eux. Ils ont aussi pris des arrangements pour recevoir un approvisionnement constant des dernières nouveautés.

B. & B. déballet maintenant un très-joli assortiment de Schales de printemps, consistant en schales de Paisley à la Reine, do. de satin noir très-riches, do. de gros des Indes, do. de lustré d'Italie à côtes, do. de satin noir et de damas ondulé; Echarpes, Cardinaux, Mantilles, etc., etc., do., do., do., avec une grande quantité de soies légères et satinettes, etc., etc.

TOILES CIRÉES POUR PLANCHERS, TAPIS ETC.

Les soussignés ont à vendre une grande quantité de Toiles cirées et peintes pour chambres, passagés, escaliers, etc., etc., de 27 pouces à 5 verges de largeur; Tapis de Bruxelles, Impériaux et de Kidderminster, Tapis à foyer, etc., etc.; Toiles à draps de Russie, Cotons gris, etc., etc.

A LOUER, du 1er mai prochain, le local avantageux pour le commerce, à présent occupé par BENJAMIN & BROTHERS. Québec, 27 mars 1844.



LOUIS LEMIEUX,

RELIEUR, NO. 4,

ENSEIGNE DU LIVRE DORÉ.

OFFRE ses meilleurs remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il a commencé à tenir une BOUTIQUE de RELIEUR, et il prend cette occasion d'annoncer au public qu'il a changé de demeure et qu'il réside maintenant dans une maison attenante à celle de A. B. Sirois, écuyer, et un peu plus bas que la résidence de l'Honorable TOUS MASSUE. Québec, 22 mars 1844.

Aux Entrepreneurs.

ON recevra des soumissions de personnes compétentes pour la construction d'un de ou tous les Ponts au "Boulevard de l'Isle" de Montréal. Les soumissions devront être remises à ce bureau le 10 AVRIL prochain, ou avant, et être accompagnées du contentement par écrit de deux personnes solvables qui veulent se porter cautions pour l'exécution de l'ouvrage, à l'entière satisfaction du Bureau des Travaux Publics, et en strict conformité aux instructions, plans et devis qu'on peut voir au bureau d'ALBERT BARRETT, écuyer, rue du Collège, à Montréal, où l'on peut aussi avoir des formules imprimées de soumissions, et toutes autres informations qui seraient requises.

THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire. Bureau de la Commission des Travaux Publics, Kingston, 22 mars 1844.

A VENDRE:

TOILES à voile blanches Nos 1 à 6 Do grises 1 à 6 Ducks gris, Osnabrucks et Toiles à Draps Cordage de 11 à 31 pouces Peintures blanche et noire en barils de 28 et de 56 livres Vert de Brunswick, jaune et nuance bleu Noir de fumée et Lustré britannique Pierre bleue en boîtes de 11 et de 25 livres Bouteilles à vin et à porter Chaudières à potasse et à sucre, etc., etc., etc. MOORE, GRAINGER & Co. Québec, 22 mars 1844.

ON demande pour la paroisse du Château-Richer un bon MAITRE D'ÉCOLE, sachant l'anglais et le français. S'adresser à M. le curé du lieu. Québec, 19 mars 1844.

LES soussignés offrent en vente: COLS de manteau vrais Mackintosh en coton, étoffe et lama, et HABITS à la Van Amburgh et de camelot. G. A. GIBSON, Agents. Québec, 22 mars 1844.

AVIS AUX MILICIENS.

Le soussigné prend la liberté d'offrir très-respectueusement ses services aux Officiers et Miliciens qui ont droit de réclamer la récompense du gouvernement pour leurs services durant la dernière guerre en 1812. Il peut assurer à ceux qui voudront bien l'honneur de leur engage qu'ils ne manqueront pas de réussir, attendu qu'il a acquis une connaissance étendue sur tous les droits et toutes les affaires généralement ayant rapport à une telle agence, vu qu'il s'y applique depuis une quinzaine d'années et que notamment en 1829 et 1830 il a obtenu la récompense pour plus de 2000 miliciens, et ensuite en 1839 et 1840 il a servi en sa qualité d'assistant à Jean Longuevin, écuyer, alors secrétaire pour le Bureau des Réclamations des Miliciens, jusqu'à la fin des travaux de dit Bureau en mai 1841. C'est pourquoi il ose espérer une part dans l'agence susmentionnée, en autant que ses prix seront des plus modérés. S'adresser au Notaire soussigné en son étude, paroisse St-Roch de Québec, rue St-Valier, N. 188. J. CHILDS, N. P. Québec, 1er mars 1844.

AVIS.

Le soussigné fait ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il aura constamment en main à ses deux magasins, marché de la Basse-Ville, un assortiment général de Cuir, Harnais, Soutiers français et Bottes de toutes sortes et qualités. Il vendra les articles ci-dessus à des prix très-modérés. Il espère mériter la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et n'épargnera rien pour satisfaire à tous ceux qui voudront bien l'encourager. En même temps il remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à présent, et il espère qu'ils voudront bien lui continuer leur patronage. JOSEPH HENRICHON. Basse-Ville, Rue St. Pierre, au bas de Jacques Blanchard. Québec, 22 mars 1844.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a constamment en main un assortiment général de Cuir et Harnais, Soutiers français et Bottes de toutes sortes et qualités, et qu'il vendra aussi boutique de Seller. Il se propose de vendre les articles ci-dessus à des prix des plus modiques, et il espère mériter la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent. Il n'encouragera qu'à ceux qui voudront bien l'encourager. En même temps il remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à présent, et il espère qu'ils voudront bien lui continuer leur patronage. JOSEPH GADOTTE. Basse-Ville, Rue St. Pierre, au bas de Jacques Blanchard. Québec, 23 février 1844.

LES soussignés sont associés comme Procureurs et Avocats en la ville des Trois-Rivières, sous les noms de "Hart et Duval". ADOLPHUS M. HART. L. G. DUVAL.

Le soussigné a établi son Bureau en la Cité de Montréal, Rue St. Vincent, N. 2. ADOLPHUS M. HART, Avocat. Montréal, 20 mars 1844.

BLANCS DE MAGISTRATS, A VENDRE A CE BUREAU.

AVIS PUBLIC. LE BUREAU du REGISTREUR du Cmté de Portneuf, sera ouvert pour les affaires publiques le DIX NEUF JUIN courant. H. PAUL, Régistrateur. Québec, 18 mars 1844.

BOISSEAUVILLE.

500 LOTS A VENDRE, DE 40 sur 60 pieds, étant la continuation des Faubourgs St-Roch et St. Valier.—S'adresser au Propriétaire, P. BOISSEAU. Québec, 15 mars 1844.

Livres Religieux.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre à leur magasin, Place du marché de la Haute-Ville, en addition à leur collection étendue, les Livres suivants qu'ils peuvent donner à des prix très réduits, savoir: Formulaire de Prières, différents formats, en velours, avec agrafe. Paroissien Romain, do. do. do. do. Formulaire de Prières, en veau gaufré et doré, avec agrafe. Visites au St. Sacrement, do. do. do. do. Paroissien Romain, do. do. do. do. Paroissien Romain, diff. form. doré et gaufré. Formulaire de Prières, do. do. Journée Chrétienne, do. do. Petit Paroissien, do. do. Ange Conducteur, do. do. Heures de l'Enfance, do. do. Etrennes Spirituelles, do. do. Heures à la Vierge, do. do. Paroissien du premier âge, do. do. Heures à Jésus-Christ, do. do. Chemin de la Croix, do. do. Recueil de Prières, do. do. Paroissien du premier âge, gaufré. Heures à Jésus-Christ, do. do. Journée Chrétienne, do. do. Petit Paroissien, do. do. Heures de l'Enfance, do. do. Etrennes Spirituelles, do. do. Heures à la Vierge, do. do. Chemin de la Croix, do. do. Imitation de Jésus-Christ, différents formats. Ange Conducteur, do. do. Journée de Chrétien. Heures Nouvelles. Aussi—Livres d'École, Papeterie de fantaisie, Livres Comptes, Matériel pour dessiner, Papier, Plumes etc., etc. THOS. CARY & Co. Québec 17 septembre 1843.

Life Pills and Phoenix Bitters DE MOFFAT. TANDIS que presque tous les médicaments populaires du jour ont dégénéré en qualité, et par suite, ont perdu leur vogue, les MÉDECINES DE VIE du Docteur MOFFAT ont continué à devenir de plus en plus en faveur. Ces Médicines sont composées de substances végétales choisies et puissantes et ont eu le succès le plus signalé dans les cas de dyspepsie, dérangement du foie, de Pestomac et des intestins, de rhumatisme et de palpitation du cœur. Voici un des nombreux témoignages de leurs bons effets: Graham Township, Jefferson Co., Ia. Mr. MOFFAT:—C'est avec un plaisir et une reconnaissance sincères que je vous informe du grand bien que j'ai retiré de vos Médicines de Vie. Depuis quatorze ans j'étais affligé de coliques, de palpitation du cœur et d'étourdissements, et pendant ce temps je m'étais adressé à beaucoup de médecins renommés; mais mes maladies n'ont fait qu'empirer pendant que je suivais leurs prescriptions. D'après le conseil de votre agent ici, M. A. B. Wood, j'ai essayé des Pilules de Vie et du Tonique Phénix, et quelque merveilles que cela puisse paraître, en deux semaines j'ai été rendu à une santé parfaite. Je suis, Monsieur, avec une reconnaissance sincère, votre obéissant serviteur, (Signé) BRITAN. SWEET. Les LIFES PILLS se vendent en boîtes de 1s. 3d., 2s. 6d. et de 5s. chaque; le PHOENIX BITTERS en bouteilles de 5s. et de 10s. chaque. Seul Agent pour Québec, JOHN MUSSON. Au haut de la côte de la Basse-Ville. Québec, 25 janvier 1844.

MAISON et autres dépendances à vendre ou à louer, à New-Liverpool, bien située pour un auberge. J. B. CARRIER, Marchand St.-Henri. Québec, 28 février 1844.

A LOUER.

UNE maison située près de l'église de Beauport, en-devant la propriété de J. A. BOU THILLIER. S'adresser à Ed. J. DEBLOIS. Québec, 23 mars 1844.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE maison avec grange et étable dans le faubourg de St. Michel, étant sur le grand chemin et actuellement occupée par le Docteur Béreau; le tout en bon ordre, et n'ayant qu'un an de service. S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné. PIERRE BOISSANNAULT, 22 mars 1844.

A LOUER,

UNE maison située en la Haute-Ville, Rue St. Louis, n. 21, à deux étages, avec deux pèdes-rues et deux tuyaux, dont l'un sert à faire la cuisine beaucoup plus commodément que ne font les pèdes en fonte, et l'autre réchauffe toute la maison. A un chaudière agréable, et salubre pour la santé, que procurent ces pèdes-rues, et il y a un autre avantage qui doit être apprécié, c'est l'économie du bois; et le soussigné ne craint pas de dire qu'avec environ 24 l'ons peut acheter le bois-suffi pour toute l'année, outre qu'il n'y a point de danger pour le feu avec les sortes de pèdes. Il y a en outre un jardin, des écuries et hangar pour les chevaux et voitures. Pour les conditions s'adresser au soussigné, NARCISSE C. FAUCHER. Québec, 15 mars 1844.

A LOUER, la maison située rue St. Jean, Haute-Ville, maintenant occupée par MM. COWAN libraire, et WILSON seller. S'adresser à Ed. J. DEBLOIS, Rue St. Jos. th, n. 16. 11 mars 1844.

A LOUER,

POUR une ou plusieurs années avec possession immédiate si on le désire, la maison à la Canardière occupée par le soussigné, avec étables, jardin et champ y attachés, et meublée à son le désir. On peut voir les lieux en tout temps. S'adresser n. 38, rue St. Pierre. Québec, 22 février 1844. W. STEVENSON.

A VENDRE,

UNE maison sur le Marché de la Basse-Ville, en face de la place de débauchement.—S'adresser à E. B. LINDSAY, Québec, 19 février 1844.

A LOUER,

St-Roch, rue des Fossés, N. 82. A MAISON neuve à deux étages. Il en sera donné possession au premier mai prochain. Pour les conditions.—S'adresser aux propriétaires. J.-B. BAULIEU, Basse-Ville. 19 février 1844.

A LOUER,

LA MAISON ci-devant appartenant à feu F. GLACKEMEYER, et maintenant occupée par M. LOUIS LEMIEUX, relieur, en la Haute-Ville de Québec, rue St. Joseph. Ed. GLACKEMEYER, N. P. 26 janvier 1844.

A LOUER une maison bien finie rue Sault-au-matelot, N. 2, en arrière de la Banque de Québec et dont tout l'intérieur a été récemment peinturé. S'adresser au propriétaire, JOS. MORRIN. Québec, 24 janvier 1844.

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER.

Le second étage de la Maison, rue la Montagne, occupé en partie par le soussigné, sera loué et il en sera livrée possession le 1er mai prochain. Les chambres ont été peinturées depuis peu et sont dans le meilleur état de réparation. S'adresser à Québec, 9 février 1844. P. DORION.

A LOUER,

Le Magasin et le Comptoir, rue des Saures, quai de Gillespie, à présent occupés par WILLIAM BRISTOW, écuyer. GILLESPIE, GREENSHIELDS & Co. Québec, 9 févr. 1844.

AVIS PUBLIC.

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu JACQUES GIRARD, en son son vivant Celler, de Beaumont, ont été payés sans délai, et ceux qui ont quelques réclamations contre la dite succession sont requis de présenter leurs comptes au soussigné. CHARLES TURGEON, Exécuteur Testamentaire. Québec, 28 février 1844.

A VENDRE par les soussignés: HUILE de lin bouillie double et non bouillie CLOUS de Ludlow, Clous de 6 et de 14 à la livre. GILLESPIE, GREENSHIELDS & Co. 4 mars 1844.

MILICE.

TOUS ceux qui ont servi dans la Milice incorporée pendant la dernière guerre avec les États-Unis, et qui désirent se prévaloir des services du soussigné, pourront recouvrer la récompense à laquelle ils auraient droit, sans délai. JAMES H. KERR, Agent. Québec, 6 mars 1844.

A VENDRE.

Et sera même érigé publiquement sur les lieux s'il n'en est point disposé avant: UN superbe EMPLACEMENT en la Paroisse de Saint-Charles, Rivière Boyer, à environ 25 arpents de l'église agréablement situé à un trois-chemin qui s'y trouve, contenant environ 3 arpents en superficie, avec un superbe jardin contenant plusieurs arbres fruitiers tels que pommiers, etc., avec une maison bien finie, grange, étable et autres bâties. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné. GUILLAUME BELLANGER Procureur de Dame Elizabeth Ahern, son épouse. St-Michel, 18 mars 1844.

A VENDRE, CINQUANTE MILLIERS de BARDEAUX de PIN BLANC de première qualité. —Aussi— Huile de Chien de Mer.

Cette Huile est bonne pour toutes sortes de maux, surtout pour le Rhumatisme, les Enflures, les Entorses, les Foulures, les Dartres, les Clous, les Froides, les Brûlures, les Coupures et autres maladies de la Peau. Elle est aussi bonne pour brûler, et elle est la meilleure pour cuire. La modicité du prix devrait la faire rechercher par toutes les familles. On la trouve en vente chez P. TOURNGEAU, Faubourg St. Jean. Prix 1s. 6d. la bouteille. Québec, 4 mars 1844.

Le soussigné remercie ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu comme horloger à St. Jean-Port-Joli, et les informe qu'il sera toujours prêt à recevoir leurs ordres et à les servir avec la même ponctualité. JOS. JACOB CHOUINARD. St. Jean-Port-Joli, 17 mars 1844.